

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2008



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2008



SOMMAIRE



LE MOT DU PRÉSIDENT	6
L'ÉDITORIAL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	8
LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	10
LA PRÉSENTATION DE L'AGENCE.....	12
• Les objectifs et fondamentaux	13
• La démarche partenariale	14
• Le périmètre d'intervention	15
• Le fonctionnement de l'Agence	16
• Les moyens financiers	17
• Les perspectives d'une délégation élargie au bénéfice des Délégués Territoriaux	18
LE PROGRAMME NATIONAL DE RÉNOVATION URBAINE EN CHIFFRES.....	20
• La situation au 31 décembre 2008	21
• La programmation au 31 décembre 2008	22
• Les engagements au 31 décembre 2008	25
• La mise en œuvre par famille d'opérations	28
L'ACTION DE L'ANRU.....	38
• Le partenariat avec les régions et les collectivités locales	39
• L'appui à la préparation et à la mise en œuvre des projets de rénovation urbaine	39
• Le suivi des projets de rénovation urbaine	44
• L'animation et la formation du réseau des acteurs de la rénovation urbaine	46
• Le Comité d'Évaluation et de Suivi	48
• Les rendez-vous de la rénovation urbaine et de l'urbanisme durableS	50
• Le plan de relance de la rénovation urbaine	51
• Le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés	52
L'ANRU, UNE ÉQUIPE.....	54
• L'équipe de l'Agence	55
• La formation	56
• La représentation du personnel	57
L'ANRU COMMUNIQUE.....	58
• Les relations publiques	59
• La communication écrite et visuelle	61
L'ANRU EN DATES.....	66
GLOSSAIRE.....	68

LE MOT DU PRÉSIDENT



2008 constitue certainement une année charnière dans l'existence, encore brève mais déjà riche, de l'ANRU. Bien évidemment, elle a été marquée par un passage de relais réussi entre Philippe Van de Maele et Pierre Sallenave, comme Directeur Général de l'Agence. Le premier a insufflé dès l'origine, à l'Agence, un esprit de mission, entièrement voué à la mise en œuvre d'un projet politique, le Programme National

de Rénovation Urbaine, qui pouvait paraître à certains d'une ambition extrême, inatteignable même. Son investissement personnel total, sa capacité à mobiliser les partenaires de l'Agence, mais surtout l'équipe qui l'entourait, ont permis de donner corps à l'espoir qui se dessinait, pour des centaines de quartiers en difficulté. Je tenais, en introduction à ce rapport d'activités 2008, à lui en rendre hommage.

Pierre Sallenave, arrivé à la tête de l'Agence en cours d'année, a su, quant à lui, imprimer très vite une approche personnelle de la rénovation urbaine, initier de nouvelles dynamiques et les faire partager à l'ensemble des collaborateurs. Le pari de la continuité d'action et du renouvellement était particulièrement difficile à tenir. Pierre Sallenave l'a relevé avec brio.


2008 n'a pas été une année charnière sur le seul plan managérial. La mutation engagée sur l'ensemble du territoire national a révélé ses premiers résultats majeurs. Non plus des réalisations ponctuelles ou partielles, mais des ensembles désormais aboutis, cohérents, articulant opérations de logements, équipements et espaces publics, locaux d'entreprises et de services, voirie, transports publics... Ainsi ont émergé des quartiers entiers, qui donnent raison à tous ceux, porteurs de projet, ANRU et partenaires de l'Agence, qui ont cru en leur capacité à faire évoluer profondément des territoires urbains, souvent abandonnés à leur désespoir.

Ce nouveau pas, essentiel dans le développement du PNRU, a constitué pour nombre d'agents de l'ANRU un encouragement à poursuivre leurs efforts. Il signifiait dans le même temps une présence renforcée aux côtés des porteurs de projet, notamment au travers des points d'étape, un effort de simplification et d'allègement des mécanismes de financement, la capitalisation des expériences profitables à d'autres projets, à des stades d'avancement moindre...

Cette réussite incontestable a également coïncidé avec les premiers effets de la crise économique internationale. Les porteurs de projet, engagés dans des phases opérationnelles, les ont subis très directement, la poursuite d'un certain nombre de processus d'aménagement se trouvant même compromise. C'est cette situation préoccupante que le volet rénovation urbaine du plan de relance gouvernemental a permis, grâce à une intervention rapide et massive, de dépasser, tout en accélérant le rythme de réalisation des projets de rénovation urbaine et en amplifiant leur qualité.

L'Agence a développé enfin, au cours de l'année, d'importants chantiers comme celui du développement durable, de l'intervention dans les quartiers anciens dégradés, de la gestion urbaine de proximité. Tous anticipent les évolutions futures de l'ANRU.

*Le succès de la rénovation Urbaine
commence à être visible,
Il faut poursuivre et amplifier
cette dynamique
Merci à tous*



Gérard Hamel

Président du Conseil d'Administration
de l'Agence Nationale
pour la Rénovation Urbaine

L'ÉDITORIAL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Nommé à la direction générale de l'ANRU le 1^{er} août, je n'ai vécu pleinement aux côtés de l'ensemble des collaborateurs de l'Agence qu'une partie de l'année 2008 dont ce rapport d'activité dresse le bilan. L'introduction qui me revient n'est donc pas tâche aisée. C'est pourquoi je veux aborder l'exercice à la fois comme l'aurait fait un observateur exigeant et en assumant pleinement le travail accompli. Car si des impatiences

ou des déceptions ont pu s'exprimer ici ou là quant au rythme de mise en œuvre du Programme National de Rénovation Urbaine, elles trouveront dans les chiffres livrés au niveau national la preuve que la rénovation urbaine est bien engagée. L'année 2008 demeurera en effet une année marquante au regard de la formidable accélération opérationnelle du PNRU. La grande majorité des indicateurs témoignent de cette tendance. S'il ne faut en retenir qu'un seul, le niveau d'engagement financier du Programme m'apparaît très significatif. Celui-ci s'avère d'autant plus remarquable que, comparativement à l'année précédente, la programmation a, elle, cru de plus d'un tiers. Évidemment, l'évolution du règlement comptable n'y est pas étrangère, ni la mise en service d'un nouveau système performant d'informations partagées. Il me semble légitime de souligner la détermination des maires et de leurs équipes, leur maîtrise croissante des procédures ainsi que l'implication des équipes nationales et locales de l'Agence dans la conduite et le suivi des projets. Ces performances seraient anecdotiques si elles ne se traduisaient pas très concrètement sur le terrain par la livraison de milliers de logements nouvellement construits, réhabilités, résidentialisés ou par le développement concomitant d'équipements publics, de voirie, de places et de parcs... Chaque chiffre doit être ramené à cette réalité, la seule en définitive qui soit significative pour les habitants des villes que l'ANRU soutient. Et si l'on s'y réfère, cette année fut fructueuse, marquant à la fois un tournant dans le déroulement du Programme National et une certaine maturité de la rénovation urbaine.

Cette maturité atteinte par l'ANRU et les porteurs de projet permet d'entrevoir de nouveaux horizons.

Je citerai trois exemples :

- l'appel à projets « Urbanisme durable » montre la capacité prospective dont font preuve les acteurs de la rénovation urbaine, au-delà de leurs préoccupations quotidiennes. Les réponses à l'interpellation conjointe de l'ANRU et de la Caisse des Dépôts autour de cette interrogation fondamentale pour le devenir de la ville l'ont illustré de multiples manières. Ayons tous à l'esprit que la rénovation urbaine est une occasion magnifique de faire faire un bond en avant en la matière aux villes et aux entreprises qui y mènent des travaux,
- la mission de préfiguration du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD), confiée à l'ANRU par le Ministre du Logement et de la Ville, constitue une perspective déterminante. Il s'agit là aussi de lancer et réaliser un grand projet urbain et social fondé sur un partenariat élargi.
- Enfin, cette année 2008 aura sans conteste été marquée, dans les derniers jours de décembre, par le plan de relance de l'économie. Grâce à une dotation de 350 millions d'euros, il bénéficie largement à la rénovation urbaine. Ces crédits supplémentaires permettront une accélération du Programme en 2009 et contribueront au développement de l'emploi dans le secteur du bâtiment.

L'année 2008 a donc été une année riche pour la rénovation urbaine : une année de maturité et par conséquent une année qui laisse entrevoir de multiples potentialités de développements nouveaux, tant dans ses perspectives humaines, qu'urbanistiques et économiques.

Je formule le vœu que toutes les énergies qui se sont mobilisées autour de ce Programme National se nourrissent des succès accumulés pour aller encore plus loin, grâce à une évolution des métiers, une ouverture à d'autres partenaires et une approche toujours plus exigeante et courageuse.

Pierre Sallenave

Directeur Général de l'Agence Nationale
pour la Rénovation Urbaine

LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



	Désignations	Titulaires	Suppléants
Administrateurs d'État	Représentants du Ministre chargé des finances	Hélène Eyssartier Charles Sarrazin	Arnaud Jullian Stéphane Roche
	Représentants du Ministre de l'Intérieur	Christophe Mirmand	Jean-Paul Celet
	Représentants du Ministre chargé de l'Outre-Mer	-	-
	Représentants du Ministre chargé de la politique du logement	- Marie-Dominique de Veyrinas	Hélène Dadou Dominique Roussel
	Représentants du Ministre chargé de la politique de la ville	Hervé Masurel Marie Rey Jean Gautier -	Anne Douvin Véronique Le Bouteiller Christine Piqueras Georges Crepey
	Représentants du Ministre chargé des affaires sociales	Christophe Bay	Pierre-Yves Rébérioux
	Représentants du Ministre chargé du développement durable	Etienne Crépon	-
Représentants des collectivités locales et de leurs groupements	Représentants du Ministre chargé de l'éducation nationale	Fabienne Bensa	Alexandre Stievenart
	Représentants des Maires désigné par l'Association des Maires de France (AMF)	François Rebsamen	Olivier Carré
	Représentants des Présidents d'établissements publics de coopération intercommunale désigné par l'Assemblée Des Communautés de France (ADCF)	Dominique Braye	Guy Potin
	Représentants des Présidents de Conseils Généraux désigné par l'Assemblée des Départements de France (ADF)	Didier Arnal	Michel Mercier
Représentants d'organismes intervenant dans la politique du logement social	Représentants des Présidents de Conseils Régionaux désigné par l'Association des Régions de France (ARF)	Jean-Jack Queyranne	Catherine Veysy
	Représentants l'Union d'Économie Sociale pour le Logement (UESL)	Alain Sionneau Christian Chevé	- Michel Caron
	Représentants l'Union Sociale pour l'Habitat (USH)	Pierre Quercy	Frédéric Paul
	Représentants la Caisse des Dépôts	Philippe Braidy	Patrick Michel
	Représentants l'Agence nationale de l'habitat (Anah)	Marc Philippe Daubresse	Sabine Baietto-Beysson
Personnalités qualifiées en matière de politique de la ville	Représentants la fédération des entreprises publiques locales	Jean-Léonce Dupont	Robert Pellissier
	Président Personnalité qualifiée Personnalité qualifiée Personnalité qualifiée	Gérard Hamel Michel Delebarre Jean-Paul Alduy Jean-Luc Laurent	

LA PRÉSENTATION DE L'AGENCE



Les objectifs et fondamentaux

Les objectifs

Le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU), institué par la loi du 1^{er} août 2003 pour la ville et la rénovation urbaine, prévoit un effort national sans précédent de transformation des quartiers les plus en difficulté classés en Zones Urbaines Sensibles (ZUS), effort qui concerne tant les logements que les équipements publics et les aménagements urbains.

L'ANRU met en œuvre le PNRU en approuvant des projets globaux qu'elle finance sur des fonds publics et privés. L'Agence apporte son soutien financier

aux collectivités locales, aux établissements publics et aux organismes privés ou publics qui élaborent et conduisent, dans le cadre de projets globaux, des opérations de rénovation urbaine dans les ZUS et dans les quartiers présentant les mêmes difficultés socio-économiques (article 6 de la loi du 1^{er} août 2003).

A l'horizon 2013, près de 500 quartiers répartis dans la France entière seront rénovés, améliorant le cadre de vie de près de 4 millions d'habitants.

L'HUMAIN AU CŒUR DES PROJETS //////////////

Au-delà de son intervention sur les logements, les aménagements et équipements publics, selon une forte exigence de qualité, l'ANRU soutient un projet global qui tend à désenclaver durablement l'espace urbain, à faciliter l'accès à l'emploi, à l'éducation, à la culture, en cohérence avec la politique menée dans le cadre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS).

Les projets, en contribuant à remettre ces quartiers dits " fragiles " dans une nouvelle dynamique territoriale et sociale, s'inscrivent de fait dans une démarche de développement durable et de politique de la ville.

Les fondamentaux

Ces fondamentaux visent à enrayer la concentration géographique des populations en difficulté sociale et économique en favorisant leur intégration et en redonnant une attractivité aux quartiers concernés :

- diversifier les fonctions urbaines par un rééquilibrage des activités commerciales, économiques, sociales, culturelles et favoriser la diversité des statuts d'occupation et la gestion des logements,
- mettre fin à l'enclavement physique et intégrer ces quartiers au reste de la ville,

- créer les conditions de la mutabilité du foncier par la création de rues délimitant des îlots,
- veiller à la cohérence avec les actions conduites en matière de politique de la ville et de développement économique.

La mobilisation de tous les acteurs publics et privés est essentielle à la réussite du projet. Sa crédibilité implique l'engagement personnel de l' élu qui le porte.

La démarche partenariale

L'ANRU est avant tout un outil partenarial conçu pour une responsabilisation maximale des acteurs locaux. Au niveau local, de tels projets ne peuvent se réaliser sans :

- l'implication des habitants concernés à travers les actions de concertation et la mobilisation de toutes les solidarités au niveau de l'agglomération, du département et de la région,
- l'implication de tous et la collaboration étroite des collectivités et du Préfet (Délégué Territorial de l'ANRU) s'appuyant sur les services de l'État et notamment les Directions Départementales de l'Équipement (DDE),

- la volonté et l'engagement de l' élu, du porteur de projet, ainsi que des multiples maîtres d'ouvrage (villes, bailleurs sociaux...).

Au niveau national, l'ANRU rassemble au sein de son Comité d'Engagement les partenaires (DIV, DGALN/DHUP, UESL – 1% Logement, USH, Caisse des Dépôts...) qui partagent les objectifs du Programme et ont défini conjointement les principes et les conditions de participation de l'ANRU auprès des acteurs locaux. Le ministère de l'Outre-Mer, la CGLLS, l'Anah et l'EPARECA sont conviés au Comité d'Engagement en tant que de besoin.

Le périmètre d'intervention

Parmi les 751 ZUS, l'Agence a pour mission de traiter en priorité les quartiers les plus vulnérables. Environ 90% de son budget est consacré à la mise en œuvre de conventions pluriannuelles pour les " 215 sites prioritaires " qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales, urbaines et économiques et les " 342 quartiers supplémentaires ", confrontés à des situations sociales, urbaines et économiques difficiles.

Sur ces quartiers, l'ANRU participe :

- à la reconstitution des logements sociaux démolis,
- à la réhabilitation et à la résidentialisation de logements locatifs,

- à la démolition de logements pour cause de vétusté ou pour une meilleure organisation urbaine,
- à l'amélioration des espaces urbains et à la création de voies délimitant des îlots,
- au développement des équipements publics incluant la livraison de nombreuses écoles,
- à la création ou à la rénovation d'équipements commerciaux, sociaux et culturels,
- à l'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre et à la conduite des projets.



Le fonctionnement de l'Agence

Le Préfet, Délégué Territorial de l'ANRU dans le département, et son adjoint, assurent avec leurs équipes (DDE) à la fois l'instruction du projet, qui donne lieu à la signature d'une convention pluriannuelle, et le suivi de sa mise en œuvre.

Dans sa phase d'instruction, le projet est transmis au Directeur Général de l'ANRU avec l'avis du Délégué Territorial. Le Comité d'Engagement de l'ANRU, qui entend le porteur de projet, est chargé d'examiner les projets et de préparer, par ses avis, les décisions du Conseil d'Administration. Le critère pris en compte pour définir la participation financière de l'ANRU est celui de l'ambition du projet pour la rénovation urbaine du quartier, appréciée au regard du diagnostic et de la stratégie d'action présentés par le porteur de projet. Le montant de cette aide est aussi conditionné par l'effort de la collectivité locale et des autres partenaires financiers, et modulé en fonction de la situation financière de ceux-ci.

Les avenants qui modifient substantiellement les conventions sont également instruits selon ces étapes.

Le suivi de la mise en œuvre est assuré par le Délégué Territorial qui a la charge de conduire des revues de projet régulières en présence du porteur de projet et des maîtres d'ouvrage. Ces revues de projet ont pour objet de vérifier comment les engagements contractuels se réalisent et, le cas échéant, d'adopter les mesures pour lever les difficultés identifiées de réalisation de la convention.

En complément, des points d'étape sont organisés tous les deux ans, conjointement entre le Délégué Territorial et le porteur de projet. Ces points d'étape apprécient les premiers impacts du projet sur le quartier et permettent d'établir si le Programme ne doit pas être infléchi pour mieux concourir aux objectifs recherchés.

Lors de ces points d'étape, la bonne articulation entre le projet de rénovation urbaine et les actions d'accompagnement social, notamment financées par l'Acsé, doit être également vérifiée.

Les moyens financiers

L'article 7 de la loi de programmation du 1^{er} août 2003, modifié par la loi du 25 mars 2009 de « mobilisation pour le logement et la lutte contre les exclusions », indique que les moyens financiers consacrés à la mise en œuvre du PNRU entre 2004 et 2013 sont de 12 milliards d'euros, augmentés de 350 millions d'euros au titre du plan de relance de l'économie.

L'article 12 de cette même loi précise les origines des recettes de l'Agence, qui constituent sa capacité globale d'affectation. Il faut distinguer les ressources programmées (subventions de l'État et de la Caisse des Dépôts, contributions de l'Union pour l'Économie Sociale du Logement-UESL), et non programmées (produit des emprunts, rémunération des prestations de service, produits financiers, produits de la gestion et vente de biens et droits mobiliers et immobiliers, dons et legs). Ces dernières augmentent la capacité globale d'affectation dès leur réalisation par l'Agence.

La capacité annuelle d'engagement de crédits de l'Agence visant à confirmer par décision attributive de subvention l'engagement des opérations physiques est, à partir de l'exercice 2009, fixée par le Conseil d'Administration de l'Agence selon une estimation des besoins d'engagement sur les conventions et les opérations isolées. La capacité d'engagement cumulée reste dans la limite de la capacité d'affectation.

La capacité annuelle de paiement prévue pour satisfaire les besoins de paiements prévisionnels d'un exercice résulte de la trésorerie disponible de l'Agence à son ouverture, abondée des crédits de paiement à recevoir :

- les crédits de paiement de l'État inscrits en loi de finances, minorés du montant des crédits mis en réserve de précaution prévue par application de l'article 51-4 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) ainsi que, le cas échéant, le montant des ressources extra budgétaires mentionnées,
- les crédits de paiement de l'UESL selon l'échéancier fixé par arrêté,
- le concours financier de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS) prévu à l'article 5 de la loi du 25 mars 2009 de « mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion » ,
- les crédits de paiement de la Caisse des Dépôts prévus dans les conventions partenariales d'application de l'article 12 de la loi de programmation précitée et les produits non programmés qui ont été réalisés par l'Agence et constatés dans ses comptes généraux.

L'Agence a reçu, depuis le début du programme, 2 149 416 millions d'euros de crédits de paiements à la fin de l'année 2008.



Les perspectives d'une délégation élargie au bénéfice des Délégués Territoriaux

Un diagnostic a été conduit en 2008 pour préparer l'expérimentation de la délégation élargie. En 2009, ces travaux seront enrichis par des réflexions conduites dans le cadre de la démarche stratégique de l'ANRU et des conclusions du rapport de la mission d'audit qui sera confiée au Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), au Contrôle Général Économique et Financier (CGFIP) et à la Mission d'Audit et de Conseil (MAC).

L'ANRU a confirmé ces orientations et préconisations à travers la décision de son Conseil d'Administration qui a acté l'orientation d'une délégation élargie portant sur les paiements et la gestion des avenants. La gestion élargie sera ainsi mise en œuvre simultanément sur l'ensemble des départements à partir du 1^{er} janvier 2010.



LE PROGRAMME NATIONAL DE RÉNOVATION URBAINE EN CHIFFRES



La situation au 31 décembre 2008

Au 31 décembre 2008, les ressources dont est doté le Programme National de Rénovation Urbaine sont affectées à hauteur de 10,2 milliards d'euros au titre des conventions pluriannuelles. En fait, avec les projets validés en Comité d'Engagement en instance de convention, les enveloppes pré-réservées par les conventions-cadre signées entre l'ANRU et des conseils régionaux ou généraux, les dotations allouées aux préfets pour les quartiers non éligibles à une convention pluriannuelle (ou « opérations isolées ») et les frais de fonctionnement de l'ANRU, les ressources de l'ANRU en terme de capacité d'affectation, sont entièrement consommées.

Le Programme global sur 2004-2013 est financièrement engagé à 36% au 31 décembre 2008. Le Programme, prévu sur 2004-2008 par les échéanciers des conventions, est quant à lui engagé à 47%, soit 6 points de plus qu'en 2007. Les effets et transformations commencent à être visibles sur bon nombre de sites dans un contexte où les premières conventions arriveront à échéance en 2009.

La subvention ANRU sur les opérations engagées sur la seule année 2008 s'élève à 1,3 milliards d'euros (hors opérations isolées), soit 62% de plus que sur les opérations engagées en 2007. La montée en charge s'accélère donc considérablement. Le retard pris en début de Programme se résorbe, l'ingénierie et les moyens de conduite de projet des collectivités et des bailleurs étant aujourd'hui globalement en place.

La part du logement représente 62% des subventions affectées aux quatre principales familles d'opérations : démolition, reconstitution de l'offre de logements sociaux, réhabilitation, résidentialisation. Le logement constitue donc un élément essentiel du Programme.

Au 31/12/2008 sont programmées la démolition de 123 850 logements (dont 3 455 dans les DOM),

la reconstitution de l'offre locative à hauteur de 117 130 logements, la réhabilitation de 268 960 logements et la résidentialisation de 288 700 logements. En nombre de logements, la réhabilitation est la famille d'opérations la plus engagée (47%), la résidentialisation la moins engagée (32%). L'engagement de la reconstitution de l'offre de logements sociaux (33%) présente un retard sur les démolitions (43%). Cet écart, lié notamment aux contraintes opérationnelles pour les constructions qui doivent être réalisées sur site à la suite des démolitions, doit se résorber progressivement. Une vigilance particulière est attendue de la part des acteurs locaux, porteurs de projet et bailleurs, pour que les objectifs contractualisés dans les conventions pluriannuelles soient atteints. Le suivi de cette vigilance relève de la responsabilité des préfets de département, Délégués Territoriaux de l'ANRU, notamment par le biais des revues de projet et des points d'étape.

PROGRAMMATION //////////////////////////////////////////////////////////////////

La programmation est issue de l'agrégation des opérations prévues par les échéanciers actés dans les conventions signées / validées par le comité d'engagement au 31/12/2008.

ENGAGEMENTS //////////////////////////////////////////////////////////////////

Les engagements financiers sont issus des DAS (Décisions Attributives de Subvention) transmises par les maîtres d'ouvrage et enregistrées comme valides par la direction financière de l'ANRU. Les engagements sont retenus hors opérations isolées afin de rester comparables à la programmation.

ENQUÊTE « LIVRAISONS » //////////////////////////////////////////////////////////////////

L'enquête sur les livraisons des opérations relatives à l'habitat lancée en 2008 a été renouvelée au premier trimestre 2009 et enrichie d'éléments sur les équipements et les aménagements au 31/12/2008.

L'ANRU a obtenu les réponses pour 279 projets, dont un tiers n'a pas encore d'opérations livrées. Les livraisons de l'année 2008 sont ainsi sous-estimées par l'enquête.

Les résultats 2007 de 33 projets n'ayant pas répondu à l'enquête en 2009 ont été intégrés.

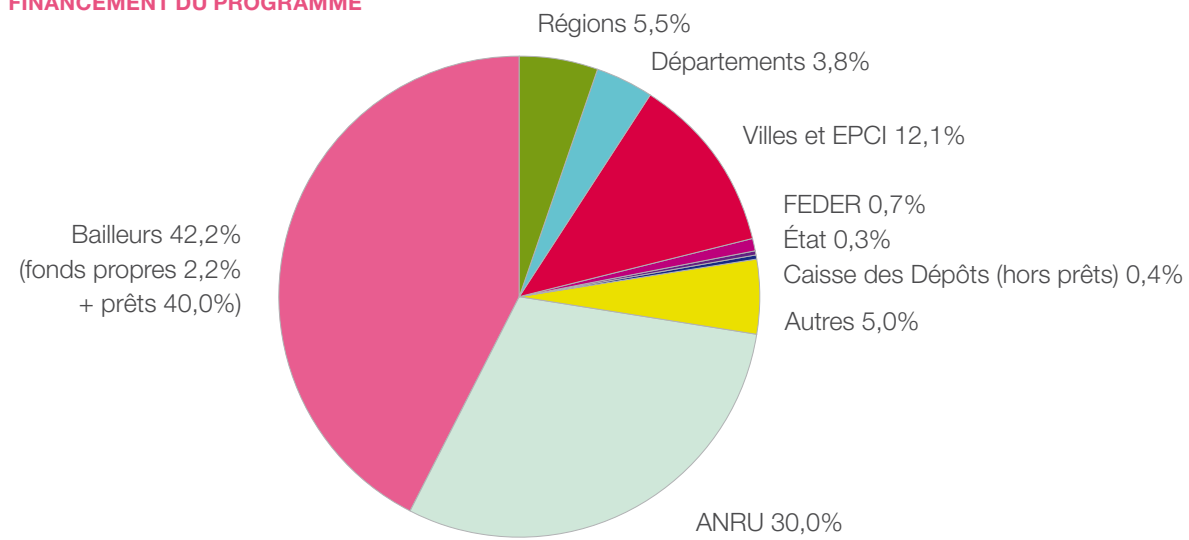
La programmation au 31 décembre 2008

La programmation représente 34,220 milliards d'euros d'investissement sur la période 2004-2013. L'ANRU finance le PNRU à hauteur de 30% en moyenne.

Au 31/12/2008, 10,194 milliards d'euros de subventions sont affectés à :

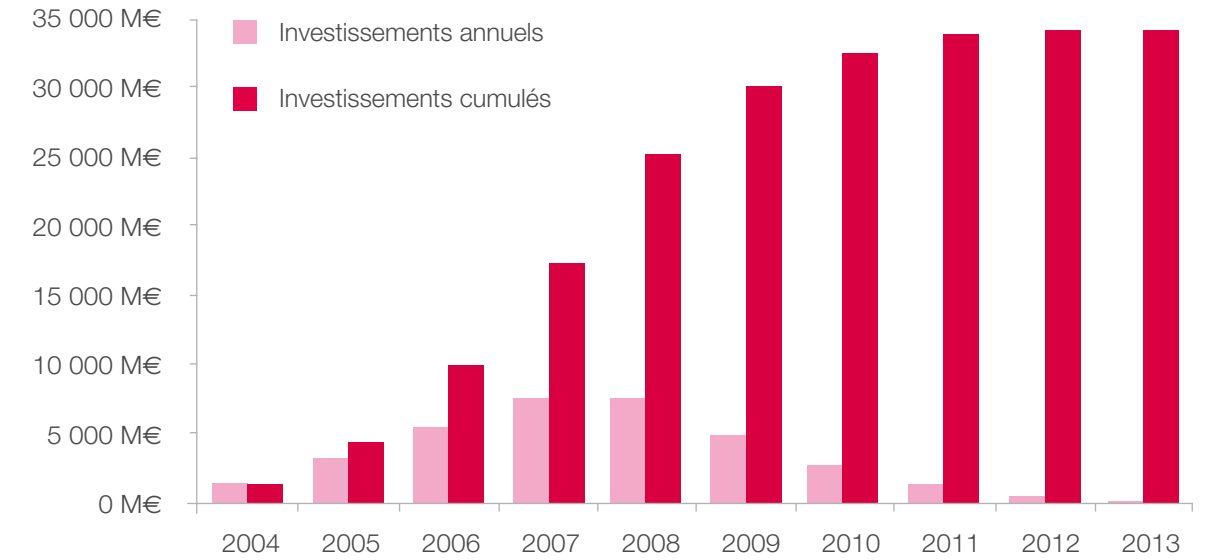
- 363 projets approuvés par le Comité d'Engagement (dont 300 conventions signées),
- 90% des 215 quartiers prioritaires et 77% des 342 quartiers supplémentaires.

FINANCEMENT DU PROGRAMME



Source : programmation sur les projets validés par le Comité d'Engagement au 31/12/2008

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PROGRAMMÉS SELON L'ANNÉE DE DÉBUT DES TRAVAUX



Source : programmation sur les projets validés par le Comité d'Engagement au 31/12/2008

Sur la durée du Programme (2004-2013), la programmation 2004-2008 représente :

- 74% des investissements,
- 77% de la subvention ANRU à engager.

Le pic de programmation se maintient jusqu'en 2009. Il convient de prévoir que, par le jeu des avenants, la programmation se décalera légèrement vers la fin du PNRU.

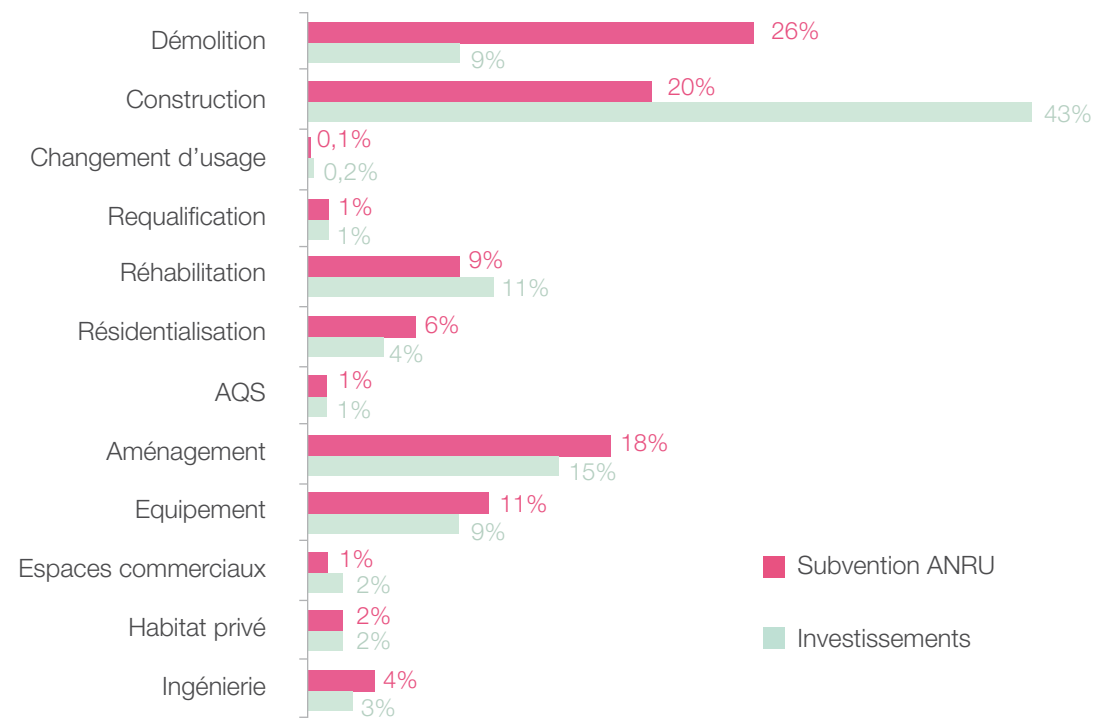
Les opérations relatives à l'habitat (démolition, reconstitution de l'offre, réhabilitation et résidentialisation) représentent 67% des investissements et 62% de la subvention ANRU.

Les interventions sur l'habitat prévoient :

- la démolition de 123 850 logements (dont 3 455 dans les DOM),
- la reconstitution de l'offre locative sociale à hauteur de 117 130 logements,
- la réhabilitation de 268 960 logements,
- la résidentialisation de 288 700 logements.



RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS ET DE LA SUBVENTION ANRU PAR FAMILLE D'OPÉRATIONS



Source : programmation sur les projets validés par le Comité d'Engagement au 31/12/2008

Hors DOM, où la reconstitution de l'offre est financée par l'État (Ligne Budgétaire Unique), le taux de couverture de la reconstitution de l'offre sur les démolitions est de 97%. Deux raisons principales expliquent ce taux différent de 100% :

- le « 1 pour 1 » n'a pas été exigé sur les territoires en décroissance démographique avérée avec un fort taux de vacance des logements sociaux,

- la reconstitution de l'offre au « 1 pour 1 » n'a pas toujours été financée par l'ANRU (reprise des objectifs des Grands Projets de Ville - GPV - avec une reconstitution antérieure à la création de l'ANRU).

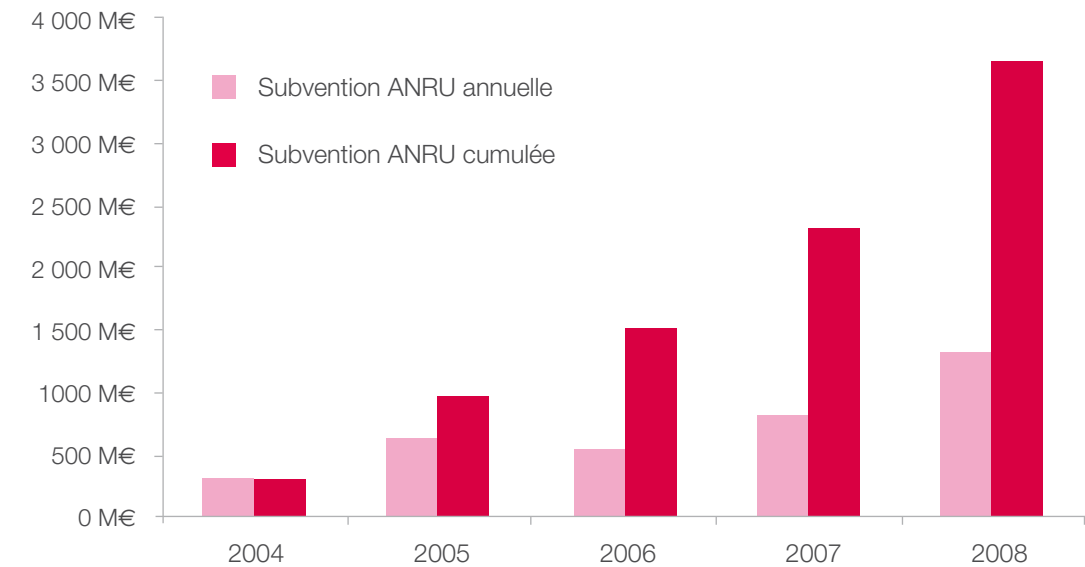
Les engagements au 31 décembre 2008

La subvention ANRU sur les opérations engagées en 2008 (hors opérations isolées) représente à elle seule 37% des 3,65 milliards d'euros engagés depuis 2004, déduction faite des annulations d'engagements et des modifications de subvention

des opérations engagées sur les années antérieures (0,4 milliard d'euros).

95% des projets validés par le Comité d'Engagement ont des opérations engagées.

SUBVENTION ANRU ENGAGÉE SUR LES PROJETS CONVENTIONNÉS



Source : subvention ANRU sur DAS valides au 31/12/2008 selon l'année d'engagement, hors opérations isolées

L'engagement des financements de l'ANRU

Hors opérations isolées, la subvention ANRU sur les opérations engagées en 2008 est de plus de 1,3 milliards d'euros, soit 62% de plus que sur les opérations engagées en 2007.

- le règlement comptable et financier mis en place au printemps 2007 et facilitant la demande et le versement d'avances sur les subventions : les engagements d'opérations ont ainsi été grandement améliorés.

Cette très forte progression est principalement le résultat de 2 effets :

- le rattrapage du retard dans le lancement des opérations avec une meilleure maîtrise des procédures,

Le taux d'engagement global et par famille d'opérations

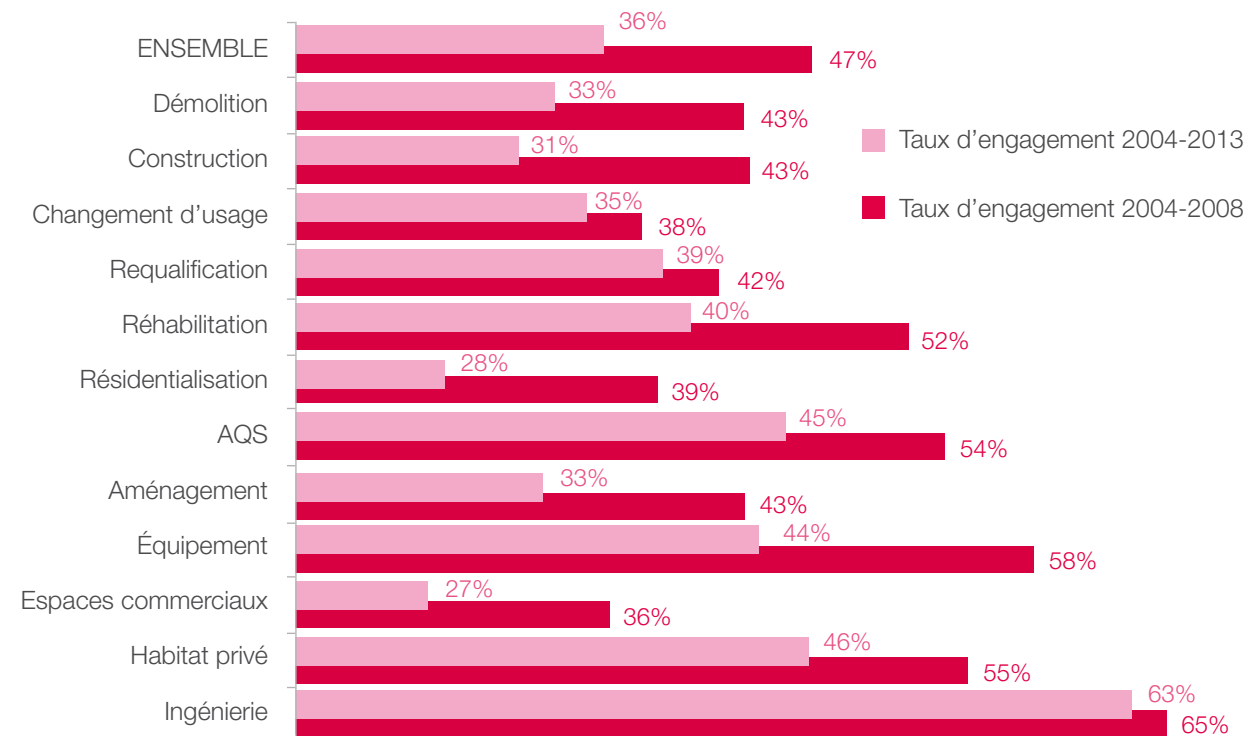
Le taux d'engagement rapporte la subvention engagée à la subvention programmée.

Mesuré sur la période 2004-2007, le ratio engagement/ programmation était de 41% ; il est de 47% sur la période 2004-2008. Si l'engagement des opérations reste en retard par rapport à ce qui était prévu, le taux d'engagement s'améliore de 6 points sous l'effet de la très forte progression des engagements en 2008, malgré la forte hausse de la programmation entre 2007 et 2008 (+37%).

Le retard se réduit et l'effet sera encore plus important dans les années à venir avec la réduction de la programmation nouvelle.

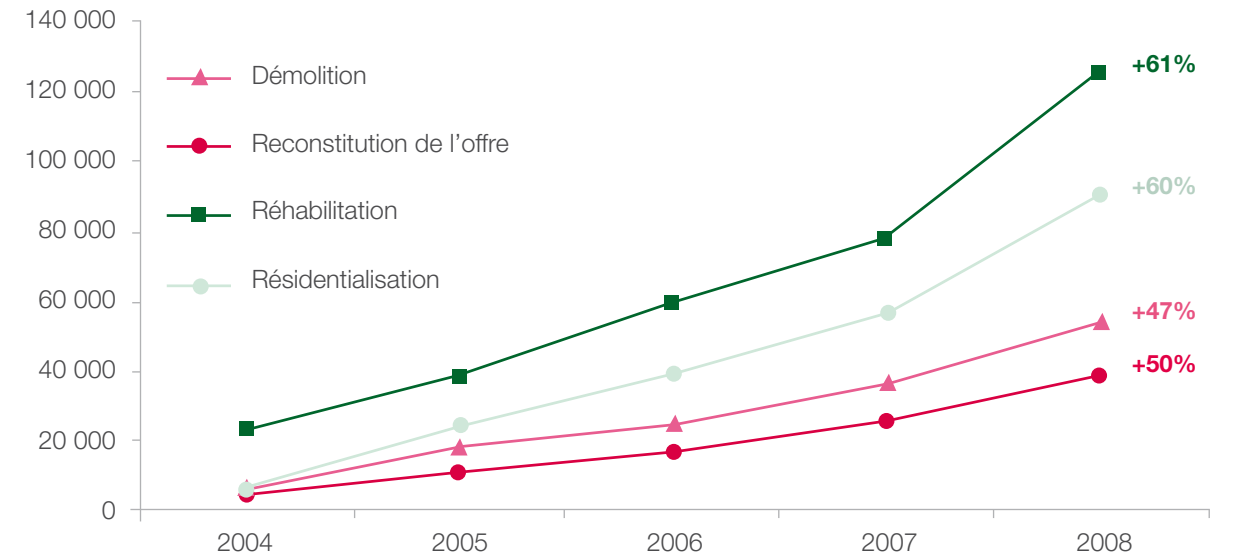
Sur la programmation 2004-2013, le taux d'engagement est de 36% : un bon tiers du PNRU est donc en cours de réalisation.

TAUX D'ENGAGEMENT DE LA SUBVENTION ANRU PAR FAMILLE D'OPÉRATIONS



Sources : Programmation : projets validés par le Comité d'Engagement au 31/12/2008 / Engagements : DAS valides au 31/12/2008

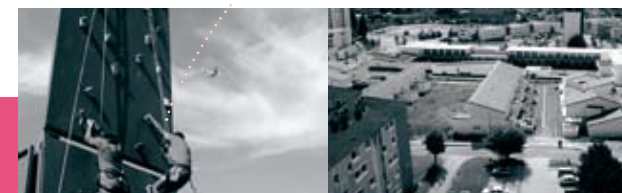
NOMBRE DE LOGEMENTS ENGAGÉS PAR FAMILLE D'OPÉRATIONS ET ÉVOLUTION ENTRE 2004 ET 2008



Source : Engagements : DAS valides au 31/12/2008

L'habitat représente 57,3% des subventions engagées.

En nombre de logements, la très forte croissance des engagements en 2008 se traduit par une progression de plus 50% pour la reconstitution de l'offre de logements entre 2007 et 2008.



La mise en œuvre par famille d'opérations

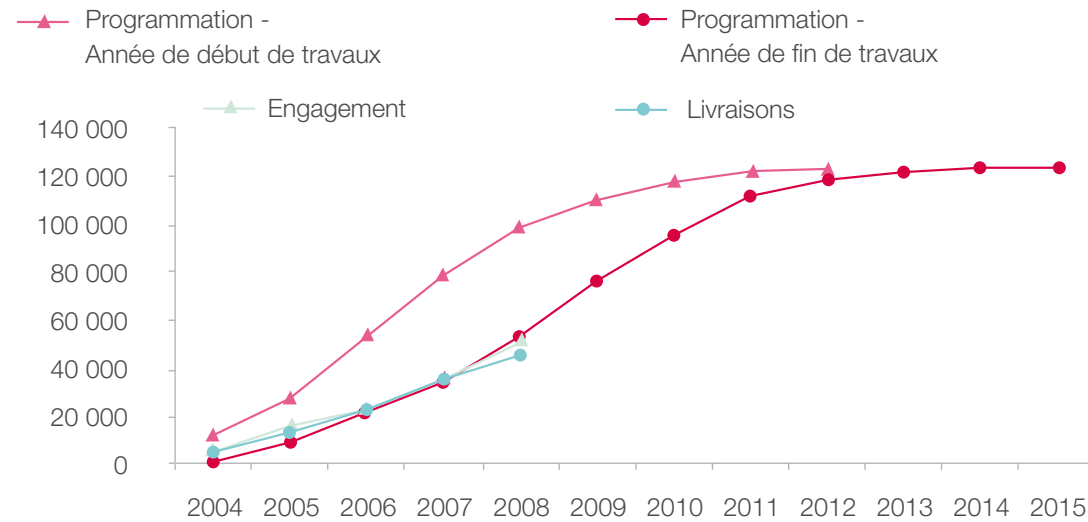
La mise en œuvre du PNRU s'évalue de deux façons :

- les engagements des opérations à comparer à la programmation indiquée en année de début de travaux,
- les livraisons des opérations à comparer à la programmation indiquée en année de fin de travaux.

Les démolitions

Comme en 2007, si l'engagement financier est en retard, les livraisons sont quant à elles très proches des prévisions.

NOMBRE DE LOGEMENTS DÉMOLIS, CUMUL AU 31/12 DE CHAQUE ANNÉE



Sources : Programation : projets validés par le Comité d'Engagement au 31/12/2008
Engagements : DAS validés au 31/12/2008 / Livraisons : Enquête (312 projets)

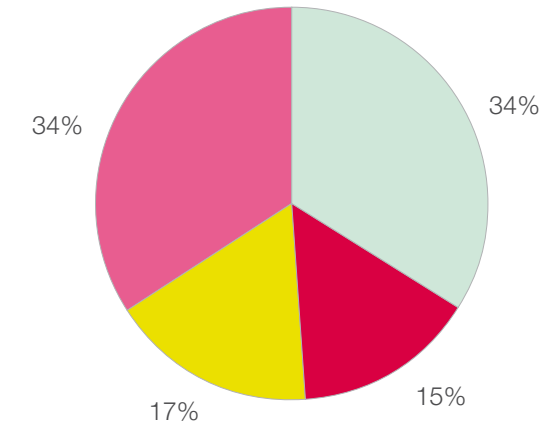
Nombre de logements	2004-2013		2004-2008		Année de construction		Hauteur des immeubles	
	2004-2013	2004-2008	Année de construction	Hauteur des immeubles	Année de construction	Hauteur des immeubles		
Programation - Année de début de travaux	123 800	98 900	1948 et avant	1%	Individuel	2%		
Engagements	53 800	53 800	1949 à 1956	2%	R+1 à R+3	9%		
Taux d'engagement	43%	54%	1957 à 1966	43%	R +4 à R+6	36%		
Programation - Année de fin de travaux	123 800	53 500	1967 à 1976	51%	R+7 à R+9	13%		
Livraisons	45 800	45 800	1977 et après	3%	R+10 et plus	40%		
Taux de livraison	37%	86%	Total	100%	Total	100%		

Source : Engagements : échantillon de 27 600 logements engagés depuis 2006 (78% des logements engagés depuis 2006)

Les logements démolis et les ménages relogés

RÉPARTITION DU NOMBRE D'OPÉRATIONS DE DÉMOLITION SELON LE TAUX DE VACANCE DES IMMEUBLES DÉMOLIS

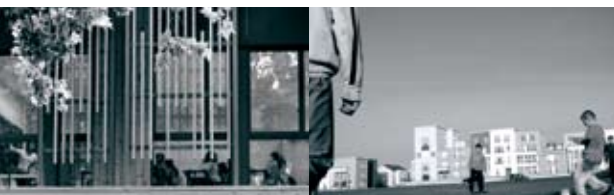
- 0% < taux de vacance < 10%
- 10% ≤ taux de vacance < 20%
- 20% ≤ taux de vacance < 35%
- taux de vacance ≥ 35%



Source : Engagements : échantillon de 380 opérations, soit 30 500 logements engagés depuis 2006 (86% des logements engagés depuis 2006)

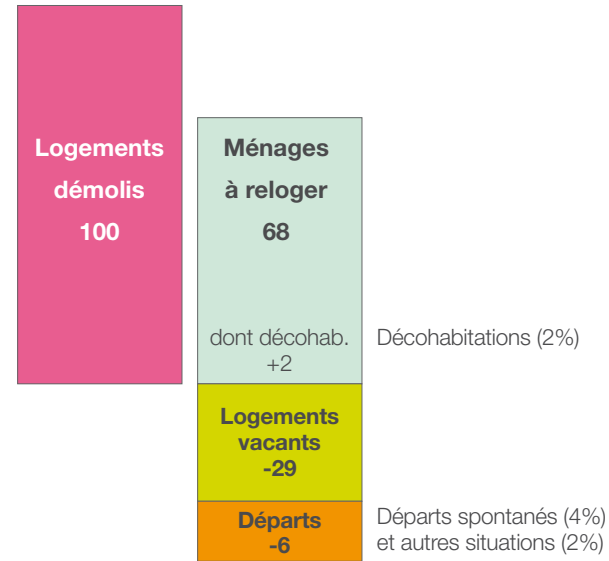
On constate qu'en moyenne, 29% des logements démolis étaient vacants à la date de la prise en considération du Dossier d'Intention de Démolir (DID). Si tous les immeubles démolis avaient de la vacance, le tiers avait un taux de vacance supérieur ou égal à 35%.

Pour 5% des opérations, les immeubles étaient en totalité vacants.



En moyenne, le rapport nombre de ménages à reloger / nombre de logements démolis est de 68%.

Le tiers des ménages est relogé hors ZUS/Art.6 ; ces proportions sont très stables d'une année sur l'autre.



Source : Engagements : 31 650 logements démolis depuis 2006 (90% des logements démolis depuis 2006)

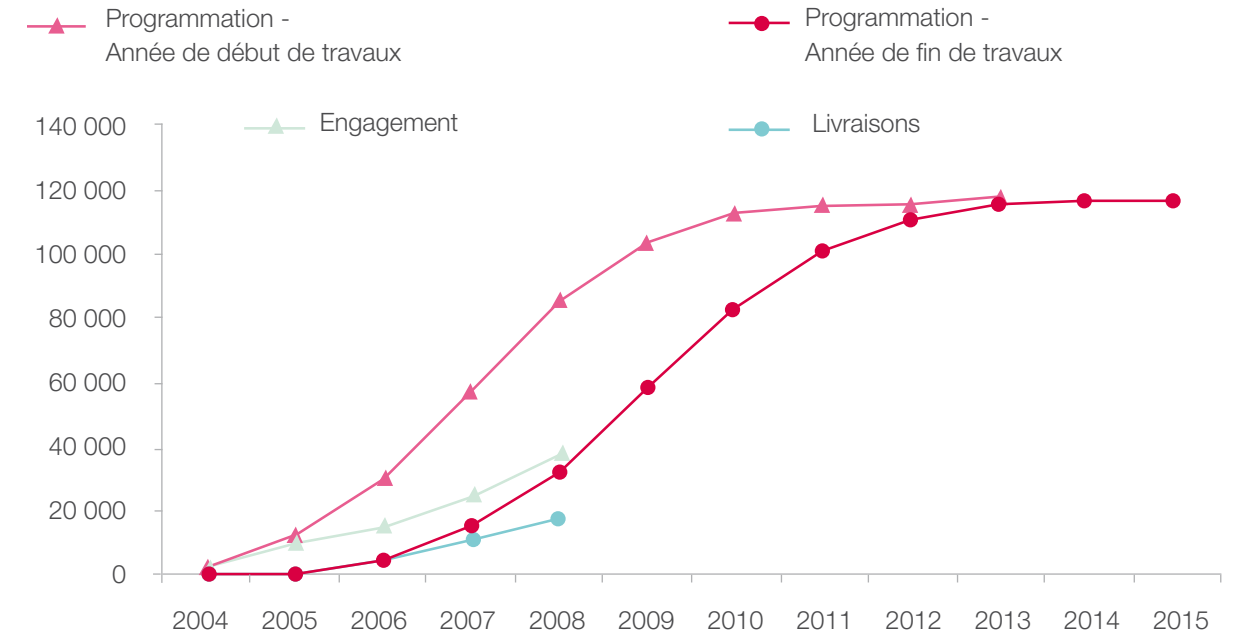
	ZUS/Art.6	Hors ZUS/Art.6	Total
Dans la commune	64%	21%	85%
En dehors de la commune	4%	11%	15%
Total	68%	32%	100%

Source : Engagements : 9 700 ménages relogés définitivement depuis 2006



La reconstitution de l'offre

NOMBRE DE LOGEMENTS CONSTRUITS/ACQUIS-AMÉLIORÉS, CUMUL AU 31/12 DE CHAQUE ANNÉE



Sources : Programmation : projets validés par le Comité d'Engagement au 31/12/2008
Engagements : DAS valides au 31/12/2008 / Livraisons : Enquête (312 projets)

Nombre de logements	2004-2013	2004-2008
Programmation - Année de début de travaux	117 130	85 830
Engagements	38 240	38 240 dont 12 810 en 2008
Taux d'engagement	33%	45%
Programmation - Année de fin de travaux	117 130	32 430
Livraisons	17 990	17 990 dont 6 660 en 2008
Taux de livraison	15%	55%

Les principales caractéristiques des logements reconstitués

7% des logements reconstitués le sont en acquisition-amélioration, 93% en construction neuve.

RÉPARTITION DU NOMBRE DE LOGEMENTS RECONSTITUÉS SELON LEUR TYPE DE FINANCEMENT

	Livraisons	Engagements	dont logements individuels	dont logements collectifs
PLUS-CD	66%	69%	65%	70%
PLUS	25%	22%	24%	22%
PLAI	9%	9%	11%	8%
Total	100%	100%	100%	100%

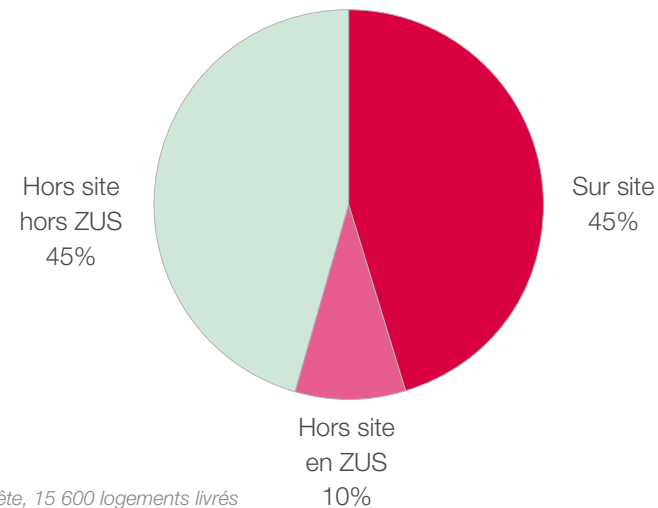
Sources : Engagements : 22 200 logements reconstitués depuis 2006 (80% des logements reconstitués depuis 2006) / Livraisons : Enquête, 17 100 logements livrés

RÉPARTITION DU NOMBRE DE LOGEMENTS RECONSTITUÉS SELON LEUR LOCALISATION

	Livraisons	Engagements
Sur site	45%	54%
Hors site	55%	46%

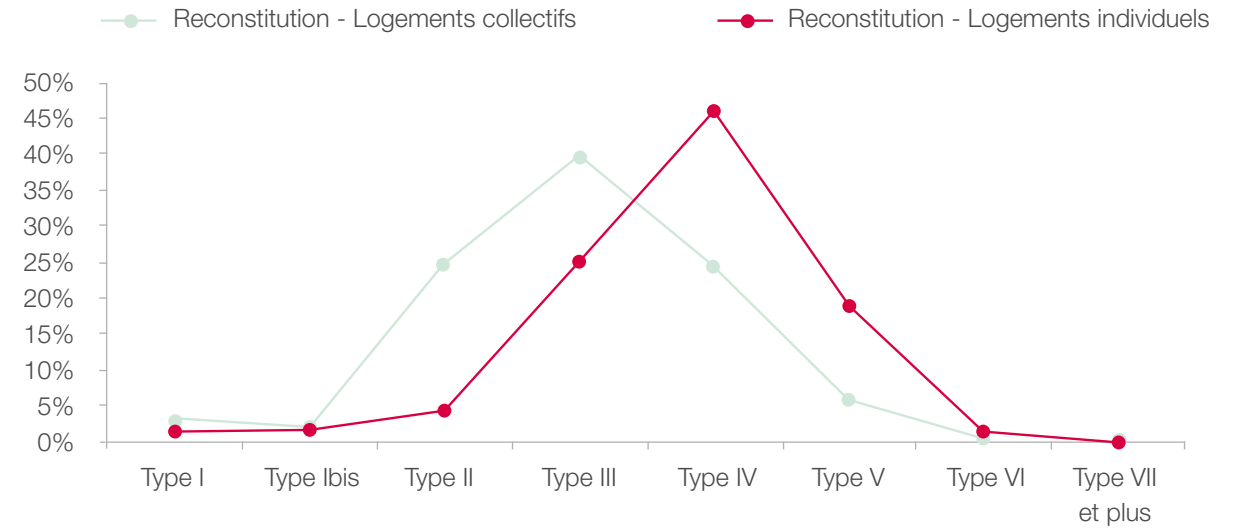
Sources : Engagements : 22 200 logements reconstitués depuis 2006 (80% des logements reconstitués depuis 2006) / Livraisons : Enquête, 15 600 logements livrés

LOCALISATION DES LOGEMENTS LIVRÉS



Source : Livraisons : Enquête, 15 600 logements livrés

RÉPARTITION DU NOMBRE DE LOGEMENTS RECONSTITUÉS SELON LEUR TAILLE



Source : Engagements : 22 100 logements reconstitués depuis 2006 (80% des logements reconstitués depuis 2006)

Les grands logements sont plus fréquemment des logements individuels.

RÉPARTITION DU NOMBRE DE LOGEMENTS SELON LA TAILLE DES IMMEUBLES

Hauteur des immeubles

Individuel	20%
R+1 à R+3	41%
R+4 à R+6	35%
R+7 à R+9	2%
R+10 à et plus	2%
Total	100%

Source : Engagements : 23 500 logements reconstitués depuis 2006 (85% des logements reconstitués depuis 2006)

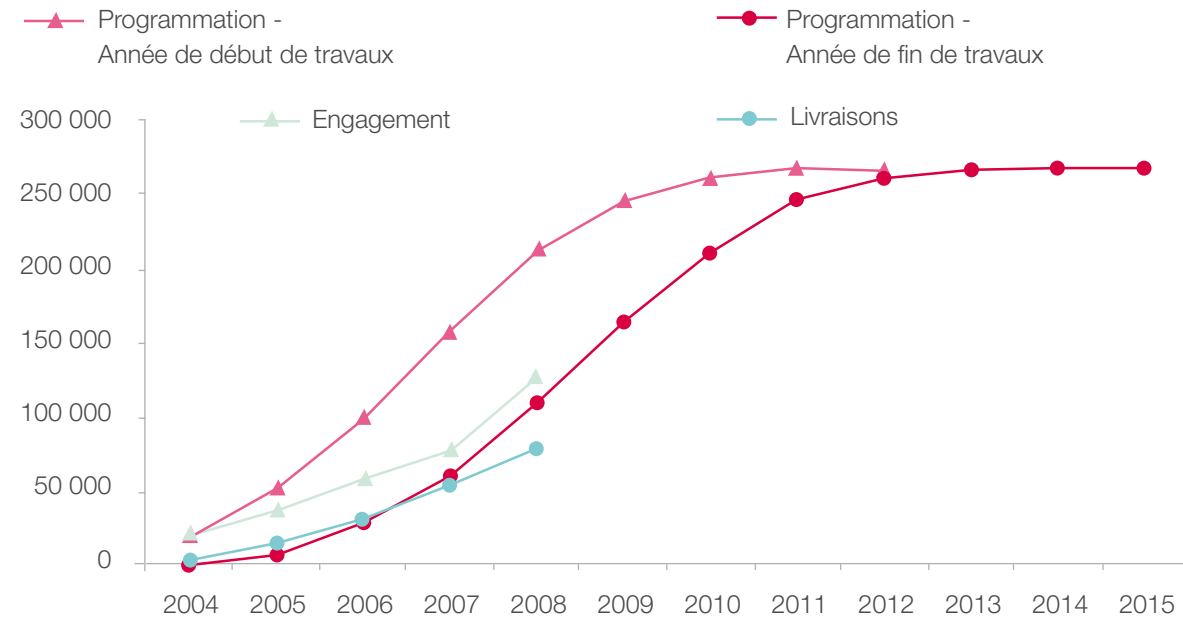
Le taux de couverture des logements démolis par les logements reconstitués

On rappelle que le taux de couverture programmé à fin 2013 est de 97%.

Taux de couverture (hors DOM) 2004-2008	
Programmation - Année de début de travaux	87%
Engagements	72%
Programmation - Année de fin de travaux	61%
Livraisons	40%

La réhabilitation

NOMBRE DE LOGEMENTS RÉHABILITÉS, CUMUL AU 31/12 DE CHAQUE ANNÉE



Sources : Programmation : projets validés par le Comité d'Engagement au 31/12/2008
Engagements : DAS valides au 31/12/2008 / Livraisons : Enquête (312 projets)

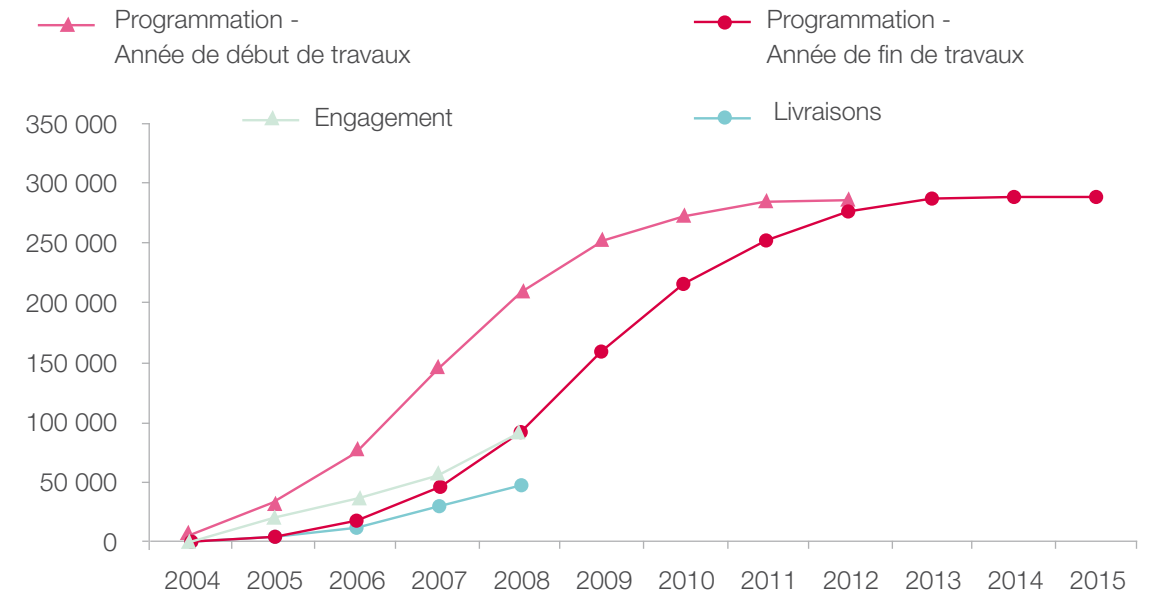
ANNÉE DE CONSTRUCTION DES LOGEMENTS RÉHABILITÉS

Année	%	Nombre de logements	2004-2013	2004-2008
1948 et avant	1,6%	Programmation - Année de début de travaux	268 960	213 870
1949 et 1956	3,3%	Engagements	125 970	125 970 dont 47 740 en 2008
1957 et 1966	33,0%	Taux d'engagement	47%	59%
1967 et 1976	54,4%	Programmation - Année de fin de travaux	268 960	110 700
1977 et après	7,7%	Livraisons	78 780	78 780 dont 24 190 en 2008
Total	100%	Taux de livraison	29%	71%

Source : Engagements,
43 700 logements réhabilités
depuis 2006 (50% des logements
réhabilités depuis 2006)

La résidentialisation

NOMBRE DE LOGEMENTS RÉSIDENTIALISÉS, CUMUL AU 31/12 DE CHAQUE ANNÉE



Sources : Programmation : projets validés par le Comité d'Engagement au 31/12/2008
Engagements : DAS valides au 31/12/2008 / Livraisons : Enquête (312 projets)

Nombre de logements	2004-2013	2004-2008
Programmation - Année de début de travaux	288 720	210 320
Engagements	91 020	91 020 dont 34 210 en 2008
Taux d'engagement	32%	43%
Programmation - Année de fin de travaux	288 720	92 480
Livraisons	48 490	48 490 dont 18 110 en 2008
Taux de livraison	17%	52%



Les équipements publics

84% des projets sont concernés par une intervention portant sur des équipements.

La part des investissements consacrée aux équipements est en moyenne de 10% par projet de rénovation urbaine.

Sur la totalité du Programme, 3 milliards d'euros seront investis, dont 35% financés par l'ANRU.

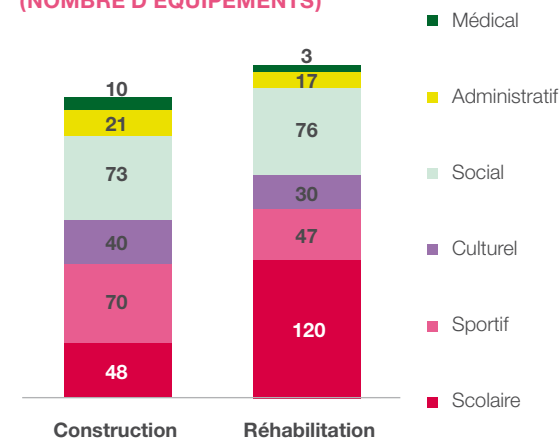
Comme pour les autres familles d'opérations, la programmation du lancement des opérations est concentrée en début de période : 75% des investissements sont programmés de 2004 à 2008.

Au niveau des engagements, 1,35 milliard d'euros d'investissements sont engagés, soit 44% des investissements prévus sur la durée du Programme.

L'enquête « Livraison » réalisée en 2009 sur la situation au 31/12/2008 établit que sont achevées :

- la construction de 262 équipements,
- la réhabilitation de 293 équipements.

LIVRAISONS RÉALISÉES PAR TYPE D'ÉQUIPEMENT (NOMBRE D'ÉQUIPEMENTS)



Source : Enquête livraison 2009 – 187 projets ayant déclaré avoir livré des opérations relatives aux équipements

L'aménagement

90% des projets prévoient des opérations d'aménagement pour un montant moyen de 17% de l'investissement total du projet de rénovation urbaine.

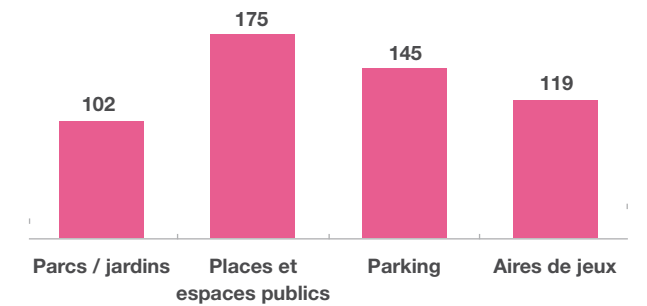
L'investissement global au titre des aménagements est de 5 milliards d'euros (15% du Programme), dont 36% sont financés par l'ANRU (soit 1,8 milliard d'euros).

L'engagement au 31/12/2008 représente un investissement de 1,6 milliard d'euros pour 0,6 milliard de subvention ANRU, soit le tiers de la programmation 2004-2013.

Les opérations d'aménagement sont très diverses et difficilement quantifiables physiquement.

L'enquête « Livraison » réalisée en 2009 a toutefois permis de dénombrer certains types d'aménagements, comme les espaces publics et les aires de jeux par exemple.

NOMBRE D'AMÉNAGEMENTS LIVRÉS PAR TYPE PROPOSÉ DANS L'ENQUÊTE



Source : Enquête livraison 2009 – 136 projets ayant déclaré avoir livré des opérations d'aménagement

Les premiers éléments sur la diversification de l'habitat

L'enquête « Livraison » incluait cette année une demande de chiffrage des logements réalisés hors logements sociaux liés à la reconstitution de l'offre.

Les données obtenues sont peu nombreuses : seuls 84 projets sont renseignés, dénombrant 9 849 logements livrés. On peut néanmoins noter que la diversification de l'habitat se fait à 53% par l'accession à la propriété et à 13% par la réalisation de logements locatifs intermédiaires. Les 20% de logements apparaissant dans la rubrique « autres » sont principalement des logements spécifiques (logements étudiants, résidences pour personnes âgées) et des logements privés réhabilités.

Accession à la propriété	53%
HLM vendus	8%
Logements sociaux intermédiaires (PLS, PLI...)	13%
Logements locatifs libres Foncière logement	1%
Logements locatifs libres hors Foncière logement	5%
Autres logements	20%
Total	100%

Source : Enquête livraison 2009 – 84 projets ayant déclaré avoir livré des logements au titre de la diversification de l'habitat, 9 712 logements dont on connaît la nature



L'ACTION DE L'ANRU



Le partenariat avec les régions et les collectivités locales

L'ANRU a mis en œuvre les engagements pris au cours des années précédentes vis-à-vis des 13 conseils régionaux et 8 conseils généraux, avec lesquels elle a contractualisé pour réserver ses crédits et une liste de quartiers éligibles.

Au cours de l'année 2008, l'ANRU a régulièrement

partagé avec ses partenaires l'état d'avancement des affectations et des thématiques communes, telles que la prise en compte du développement durable dans la mise en œuvre des conventions de rénovation urbaine, ainsi que celle des populations les plus fragiles, l'insertion...

L'appui à la préparation et à la mise en œuvre des projets de rénovation urbaine

Les centres de ressources de l'ANRU

Dès le démarrage du Programme, l'ANRU et ses partenaires, soucieux d'apporter des solutions aux porteurs de projet parfois confrontés à des difficultés particulières dans l'élaboration de leur projet, ont décidé de mettre en place des centres de ressources composés d'experts indépendants sur les thématiques suivantes :

- la concertation (4 experts),
- l'insertion (4 spécialistes des questions juridiques et opérationnelles),
- la gestion urbaine de proximité (4 spécialistes).
- la qualité urbaine (9 architectes urbanistes et 1 paysagiste),
- le développement économique (5 experts issus de 3 cabinets spécialisés),

Ainsi, dans leurs champs de compétences respectifs et sur décision du Directeur Général de l'ANRU, qui agit sur sollicitation des partenaires ou du Délégué Territorial, les membres des centres de ressources ont pour mission de :

- expertiser les projets qui présentent des difficultés d'élaboration ou de mise en œuvre,
- participer, en qualité d'expert, à des groupes de travail (contribution écrite avant réunion, participation/animation de réunion),
- préparer et éventuellement dispenser des formations pour le compte de l'Agence.

Le centre de ressources Insertion

La charte nationale d'insertion impose la signature d'un plan local d'application dans les six mois qui suivent la signature de convention pluriannuelle de rénovation urbaine, en laissant une grande marge de manœuvre aux acteurs locaux dans l'élaboration du contenu du plan local d'application et les modalités de mise en œuvre des objectifs d'insertion définis.

La mise en place du Plan Local d'Application de la Charte nationale d'Insertion (PLACI) se révèle parfois complexe, d'autant plus lorsqu'il n'existe pas de pratique antérieure des clauses sociales sur le territoire, ou en l'absence de structure fédératrice de type PLIE ou Maison de l'Emploi.

Le centre de ressources Insertion a été créé en avril 2008. Il permet la mise à disposition d'experts auprès des acteurs locaux afin d'apporter un appui à la mise en œuvre d'un PLACI.

Il peut s'agir d'une mission ponctuelle visant à résoudre une difficulté identifiée ou d'une mission plus longue (dans la limite de 5 journées) afin d'accompagner le lancement de la démarche.

Les missions peuvent porter sur :

- l'élaboration et la mise en place des plans locaux d'application,
- la définition et le montage d'une fonction d'ingénierie professionnelle et sociale,
- le montage de dispositifs opérationnels nécessaires à la mise en œuvre du PLACI,
- la sécurisation juridique des clauses sociales dans les marchés,
- le montage d'actions expérimentales ou innovantes comme par exemple, des chantiers d'insertion à partir de l'article 30 du Code des Marchés Publics.

Sept missions ont été initiées en 2008.

Le centre de ressources Gestion urbaine de proximité

Le règlement général de l'ANRU rend obligatoire la production d'une convention de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) dans les six mois qui suivent la signature de la convention pluriannuelle.

La définition de la GUP recouvre un champ très large. Les partenariats qu'elle implique rendent la gestion urbaine de proximité parfois difficile à mettre en œuvre.

L'objectif du centre de ressources est de fournir aux acteurs locaux une aide au démarrage d'une démarche de gestion urbaine de proximité dans le cadre spécifique du projet de rénovation urbaine (maintien de la qualité du cadre de vie pendant les travaux,

anticipation de la gestion et des usages, qualité de la gestion du quartier rénové...) en articulation avec des démarches plus larges, conduites en particulier dans le cadre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS).

Il s'agit d'apporter un appui à l'élaboration d'une méthode et d'un programme de travail afin que les acteurs locaux mettent en place la démarche par leurs propres moyens, ou en faisant appel à des prestataires. La mission d'appui est limitée à 5 jours d'expertise.

Créé en avril, il a donné lieu à deux missions en 2008.

Le centre de ressources Qualité urbaine

Le centre de ressources Qualité urbaine peut intervenir afin d'apporter :

- des solutions aux porteurs de projet confrontés à des blocages dans l'élaboration ou la mise en œuvre de leur projet de rénovation urbaine (opportunité d'une démolition ou d'un aménagement, pertinence d'un schéma urbain...),

- une aide à la définition du projet d'ensemble en vue de l'examen du projet en réunion de travail partenarial (RTP).

Quatre missions ont été réalisées en 2008.

Le centre de ressources Développement économique

L'expertise du centre de ressources Développement économique vise à garantir la solidité et la pérennité des projets de développement économique et commercial présentés à l'Agence.

Huit missions ont été réalisées en 2008.



Le Pôle d'Appui Opérationnel

L'Appui à la mise en œuvre des projets de rénovation urbaine

Faisant suite à la création en 2006 d'une mission d'appui aux porteurs de projet, et au constat partagé de la difficulté de mise en œuvre de certains projets, le Conseil d'Administration du 28 novembre 2007 a décidé de la création d'un Pôle d'Appui Opérationnel (PAO) qui a élargi le champ d'intervention de la mission d'appui.

Le PAO peut ainsi intervenir à tout moment de la vie d'un projet de rénovation urbaine et participer au développement d'expertises ciblées.

A la suite d'une consultation, un accord cadre concernant les missions d'appui a été mis en œuvre et a permis de recruter des experts sur les champs de :

- la direction de projet,
- la recherche d'opérateurs pour les premières opérations,
- l'aide à la mise en œuvre des opérations portant sur le développement économique,
- l'aide à la mise en place d'actions de concertation avec les habitants.

Le bilan des interventions menées en 2008

Onze missions concernant 8 collectivités locales ont été conduites par le PAO en 2008. Celles-ci ont constitué un apport pour la gouvernance locale des projets et la constitution d'équipes de direction de projet, mais aussi un apport à la mise en œuvre de projets économiques et une aide aux actions de concertation. Elles ont ainsi permis d'identifier des axes d'amélioration des projets et de proposer des solutions concrètes aux acteurs locaux.

Un deuxième accord-cadre a été signé en mars 2008 pour l'appui à la gouvernance, au pilotage et à la mise en œuvre des projets de rénovation urbaine.

Un travail préparatoire de choix et de suivi de prestataires a été conduit par le PAO en 2008 dans le but de rédiger des documents pratiques à l'attention des collectivités locales et des équipes de projet. Deux documents « Référentiel métier Directeur/Chef de projet » et « Guide du tandem de la rénovation urbaine » seront publiés en juin 2009.

L'étude sur la « gestion urbaine de proximité dans les projets de rénovation urbaine »

Le règlement général de l'ANRU rend obligatoire la production d'une convention de gestion urbaine de proximité dans les six mois qui suivent la signature de la convention pluriannuelle. En effet, la qualité de la gestion urbaine de proximité est indispensable à la réussite du projet de rénovation urbaine. Tout au long du projet et à plus long terme, elle constitue un élément déterminant pour la requalification et le changement d'image du quartier. Elle contribuera à pérenniser les investissements réalisés, à accompagner le projet urbain de la phase de conception au chantier, puis à la remise en marche et à la gestion du quartier dans son nouveau contexte.

L'ANRU a confié au cabinet FORIS la réalisation d'une étude avec un triple objectif :

- avoir une vision générale de la forme et du contenu des conventions de gestion urbaine de proximité signées dans le cadre des projets, afin d'identifier des points de convergence et des différences,
- confronter ces écrits à la réalité des pratiques

des acteurs de terrain pour mettre en exergue les éventuels écarts,

- dégager des pistes d'amélioration.

Les conclusions de l'étude montrent que, globalement, les démarches de gestion urbaine de proximité sont engagées sur les sites de rénovation urbaine. La prise en compte des spécificités du PNRU (maintien du cadre de vie pendant les travaux, anticipation de la gestion future, gestion coordonnée des chantiers) reste cependant un axe d'amélioration pour répondre à l'enjeu de pérennisation des lourds investissements engagés. Des améliorations à apporter à l'organisation partenariale, à la participation des habitants, au portage politique et à l'évaluation, dans ce même objectif, sont également identifiées.

L'étude met en évidence l'importance d'une bonne contractualisation entre les acteurs afin de disposer d'un cadre de travail partenarial, avec des objectifs clairs et partagés.



L'outil de gestion et de suivi de la charte nationale d'insertion

L'ANRU a mis à disposition des structures opérationnelles chargées de la mise en œuvre des Plans Locaux d'Application de la Charte d'Insertion, un outil web qui permet à la fois la gestion des clauses d'insertion dans les marchés de rénovation urbaine

(et hors rénovation urbaine) et le suivi des heures et embauches réalisées. Il permet en particulier d'éditer le questionnaire de suivi demandé chaque année par l'ANRU.

Le suivi des projets de rénovation urbaine

Le Conseil d'Administration a réaffirmé à plusieurs reprises au cours de l'année 2008 que l'objectif majeur du suivi du PNRU est la réalisation des conventions pluriannuelles. Il a confirmé sa volonté de pérenniser et d'accentuer la dynamique enclenchée pour ne pas décevoir l'espoir engendré par le PNRU. A cet effet, il a demandé que l'ANRU poursuive son accompagnement des acteurs locaux pour voir

réaliser les objectifs fondamentaux des conventions dans des délais raisonnables.

Cet accompagnement repose sur un dispositif de suivi des projets et la mise à disposition de moyens d'appuis opérationnels qui s'articulent autour des revues de projets, des points d'étape et la mobilisation de dispositifs d'appui proposés par l'ANRU.

Les revues de projet

Des revues de projet, présidées par le Délégué Territorial de l'ANRU, sont réalisées au minimum une fois par an. Elles sont destinées à établir, avec le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage, un constat partagé de l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine et des difficultés rencontrées,

en vue de les accompagner dans la recherche de solutions pour réaliser le programme conventionné, et respecter les engagements souscrits dans la convention de rénovation urbaine.

En 2008, 205 revues de projet ont été organisées au niveau local.

Les points d'étape

Des points d'étape, à deux ans et à quatre ans, sont conduits par le Délégué Territorial et le porteur de projet, en lien avec l'ANRU pour les quartiers prioritaires. Ils ont pour objectif de procéder à une appréciation des premiers impacts sur les quartiers, de valider la poursuite d'orientations initiales fondamentales pour les projets et, le cas échéant, d'infléchir le Programme à travers la négociation d'un avenant. Sur les 27 points d'étape initiés par le niveau national en 2008 (hormis les 11 expérimentaux du dernier

trimestre 2007), 21 ont été achevés dans l'année. Une programmation prévisionnelle d'une soixantaine de points d'étape a été envisagée pour 2009.

Le Délégué Territorial et le porteur de projet peuvent en outre solliciter, à tout moment, en accord avec l'Agence, la mobilisation de dispositifs d'appui proposés par l'ANRU. De nombreux porteurs de projet ont fait appel à ce soutien.



L'animation et la formation du réseau des acteurs de la rénovation urbaine

Les Forums Régionaux des Acteurs de la Rénovation Urbaine

Au deuxième trimestre 2008, 7 Forums Régionaux des Acteurs de la Rénovation Urbaine (FRARU) ont été organisés par l'ANRU dans les villes suivantes :

- Grenoble : 28 mars
- Lorient : 11 avril
- Marseille : 29 avril
- Floirac : 20 mai
- Orléans : 27 mai
- Mulhouse : 24 juin
- Boulogne-sur-Mer : 4 juillet

Autour du thème de la transformation durable des quartiers et du lien entre l'humain et l'urbain, chaque FRARU a abordé les actualités de l'Agence, dont la mise en œuvre du plan " Espoir banlieues " , point sur lequel l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) a apporté son éclairage et sa contribution.

Les FRARU ont été l'occasion d'aborder et de débattre entre acteurs, élus, préfets, services de l'État, équipes

projets, maîtres d'ouvrage et partenaires nationaux et locaux, des thèmes tels que :

- l'insertion par l'économique et l'emploi,
- la diversification, le désenclavement et la mutabilité foncière des projets urbains,
- la gestion urbaine des quartiers pour des investissements durables,
- des innovations pour des bâtiments et des quartiers économes en énergie,
- les parcours de réussite éducative au cœur des quartiers.

Une expérience européenne a permis de confronter les approches en matière d'interventions urbaines.

Une visite proposée par les équipes locales la veille de chaque forum a donné aux participants l'opportunité de constater l'avancement des projets sur les quartiers.

Les journées d'échanges avec les Délégués Territoriaux et les Délégués Territoriaux Adjointes

Une session de 4 journées a été organisée en octobre et novembre 2008.

Ces journées ont réuni l'ensemble des Délégués Territoriaux et leurs adjoints, en présence des partenaires nationaux de l'Agence et du Directeur Général de l'Acsé.

Outre les actualités de l'Agence, le respect des engagements, l'état d'avancement des paiements et les perspectives de l'Agence (rôle des DT et DTA, PNRQAD) ont été abordés.

La formation professionnelle

Faisant suite à l'ouverture en juillet 2008 d'AGORA, système d'informations partagées avec les services de l'État, l'ANRU a mis en place une formation à l'utilisation de cet outil pour les services instructeurs DDE. Au-delà des formations dispensées aux agents du siège, 326 personnes ont suivi cet enseignement, avec une session spécifique pour les Antilles.

Des journées de formation à l'outil relogement ont également été réalisées pour les services DDE regroupant une trentaine de personnes.

Enfin, pour répondre aux besoins de l'équipe du siège de l'ANRU et en accompagnement d'une démarche stratégique, un plan de formation a été élaboré au deuxième semestre 2008, plan qui doit couvrir les besoins 2009-2010.



Le Comité d'Évaluation et de Suivi

La composition au 31 décembre 2008

Noms	Fonction
Yazid SABEG	Président, Commissaire à la diversité et à l'égalité des chances Président de CS <i>Communication & Systèmes</i>
Fadela AMARA	Vice-présidente, Secrétaire d'État auprès du Ministre du Travail, des Affaires sociales, de la Solidarité, de la Famille et de la Ville, chargée de la Politique de la Ville <i>Sa fonction au sein du CES est suspendue pendant la durée de son mandat ministériel</i>
Michel CANTAL-DUPART	Architecte-urbaniste
Sidi EL HAIMER	Adjoint au maire de Mantes-la-Jolie en charge de l'action sociale et de la prévention
Christian FORESTIER	Administrateur général du Centre National des Arts et Métiers (CNAM)
Frédéric GILLI	Directeur délégué de la Chaire Ville à Sciences Po Paris Rédacteur en chef de la revue <i>Études foncières</i>
Aminata KONE	Secrétaire générale adjointe de la Confédération Syndicale des Familles
Bernard LOTH	Syndicat Force Ouvrière
François MENARD	Chargé de mission au Plan Urbanisme et Construction (PUCA)
Suppléant : Bertrand VALLET	Chargé de mission au Plan Urbanisme et Construction (PUCA)
Pierre POMMELLET	Haut fonctionnaire, Conseiller spécial auprès du commissaire à la diversité et à l'égalité des chances
Bernard REICHEN	Architecte-urbaniste <i>Reichen & Robert</i>
Christophe ROBERT	Directeur des études et du développement territorial de la Fondation Abbé Pierre
Pierre TOURNEMIRE	Secrétaire général adjoint de la Ligue pour l'enseignement
Michel WIEVIORKA	Sociologue, Directeur du Centre d'analyse et d'intervention sociologique EHESS

Les activités

Le Comité d'Évaluation et de Suivi de l'ANRU a publié en 2008 un rapport intitulé : « Rénovation urbaine, 2004-2008. Quels moyens pour quels résultats ? ». Fruit d'une capitalisation des données disponibles, d'études et d'auditions, le rapport établit un bilan du Programme National de Rénovation Urbaine cinq ans après la création de l'ANRU.

Le rapport contient un état d'avancement de la mise en œuvre du PNRU ainsi qu'une comparaison entre les objectifs, les moyens et les premiers résultats du Programme.

Des études, commanditées en 2008 par le CES, ont contribué à la réalisation de ce rapport :

- une étude sur l'insertion et le développement économique, qui montre l'effet de levier positif des projets de rénovation urbaine sur l'insertion des habitants des quartiers,
- une étude sur des dispositifs novateurs de financements (PPP, VEFA...),
- deux ateliers sur la diversification de l'habitat.

La fin de l'année 2008 a également été marquée par le lancement du programme d'étude 2009 qui consistera principalement en une évaluation transversale de 10 sites en rénovation urbaine.

Cette évaluation portera sur 5 thématiques :

- la diversification de l'habitat et la mixité sociale,
- la mixité fonctionnelle,
- la mobilité et la qualité urbaine,
- l'école,
- l'articulation entre les volets social et urbain des projets.



Les rendez-vous de la rénovation urbaine et de l'urbanisme durableS



Le Programme National pour la Rénovation Urbaine représente une mobilisation unique pour penser, organiser et gérer la ville dans une perspective de développement durable. L'ampleur des investissements, réalisés ou projetés, rend possible la création de savoir-faire nouveaux, indispensables à l'essor du développement durable. L'ANRU et ses partenaires s'engagent à contribuer à la construction du cadre de la ville durable de demain.

Dans cette perspective, l'ANRU, associée à la Caisse des Dépôts, a lancé en mai 2008 un appel à projets destiné à capitaliser les démarches existantes, valoriser les premières réalisations et amplifier les dynamiques innovantes du terrain. Cet appel à projets s'adressait à tous les maîtres d'ouvrage impliqués dans un projet de rénovation urbaine (villes, bailleurs sociaux...) dès lors que la convention a été signée ou soumise au Comité d'Engagement de l'ANRU.

Les dossiers de candidature devaient mettre en

lumière les apports majeurs en matière d'urbanisme durable :

- la mixité et la diversité sociale,
- la conception et gestion durable des quartiers,
- la mobilité urbaine durable,
- une ville économe en ressources et aux modes de consommation responsables.

Un jury, composé de représentants de l'ANRU, de ses partenaires, de l'ADEME et d'experts internationaux, coprésidé par Monsieur Orsenna, écrivain et académicien, et Monsieur Grether, architecte urbaniste, doit se tenir en janvier 2009.

Il lui appartiendra de désigner, parmi les 57 projets retenus, les lauréats qui se verront remettre un prix à l'occasion des Journées Nationales d'Échanges de la Rénovation Urbaine (JERU) de Bordeaux qui auront lieu en juin 2009 : accompagnement en ingénierie et en formation d'un montant de 100 000 euros financé par la Caisse des Dépôts.

Le plan de relance de la rénovation urbaine

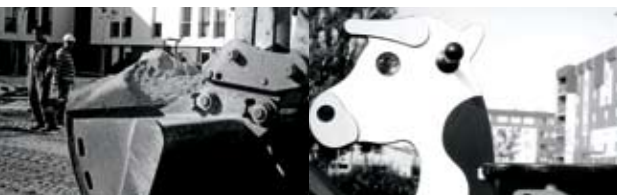
Dans le cadre du volet rénovation urbaine du plan de relance de l'économie, le Premier Ministre a annoncé, le 15 décembre 2008, une enveloppe de 350 millions d'euros supplémentaires pour accélérer et débloquer des opérations de rénovation urbaine qui, bien que déjà programmées dans le cadre de conventions pluriannuelles, n'avaient pu être lancées en raison de surcoûts.

Un Conseil d'Administration extraordinaire s'est ainsi déroulé le 22 décembre 2008. Il a permis d'exposer les objectifs attendus, de proposer les opérations qui pourraient être concernées, d'esquisser les modalités de fonctionnement de l'Agence (Comité

d'Engagement dédié, adaptations réglementaires nécessaires...) et de lancer le recensement, par les Délégués Territoriaux, des opérations pouvant être éligibles parmi les projets conventionnés.

On peut d'ores et déjà anticiper que près de 1 200 opérations réparties sur 211 communes du territoire seront concernées par le plan de relance.

Cette nouvelle capacité d'engagement aura un effet levier pour le secteur de la construction : les 350 millions d'euros du plan de relance devraient générer plus de 4 milliards d'euros de travaux, et soutenir l'activité économique ainsi que l'emploi dans cette filière.



Le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés

PNRQAD

Programme national
de requalification
des quartiers anciens dégradés

Le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) a fait l'objet d'une mission de préfiguration, commandée le 7 février 2008 à l'ANRU, par le Ministre du Logement et de la Ville.

Pour mener à bien cette mission de préfiguration, l'ANRU a collaboré étroitement au cours du premier semestre 2008, avec les différents partenaires concernés (l'Anah, la DHUP, le Pôle National de Lutte contre l'Habitat Indigne, la DIV, le Certu, la Caisse des Dépôts, l'USH, ...).

L'intervention de l'ANRU sur une vingtaine de sites en quartiers anciens, dans le cadre du PNRU, pourrait ensuite s'étendre. Le projet de loi « de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion » a été discuté au Sénat à la fin de l'année 2008. Son passage à l'Assemblée Nationale est prévu au premier trimestre 2009.

L'objectif central du futur PNRQAD, tel que présenté dans le rapport de préfiguration remis au Ministre du Logement et de la Ville, est de déterminer un mode d'action qui permettra de requalifier globalement une centaine de quartiers anciens dégradés, à travers un véritable projet social et urbain, porté par les villes ou les EPCI concernés.

En effet, après 30 ans de politique incitative d'amélioration de l'habitat, un certain nombre de quartiers anciens demeurent particulièrement dégradés :

- parc de mauvaise qualité, insalubre (parc occupé, logement vacant),
- occupation par des personnes démunies,
- environnement urbain de proximité déqualifié ou de mauvaise qualité.

Face à ce constat, les collectivités locales seront amenées à conduire une politique globale et volontariste de requalification, portant à la fois sur l'urbain, le social et l'environnemental.

Cette politique consiste en :

- des actions leviers indispensables de traitement des bâtis les plus dégradés (dites « opérations de requalification des îlots d'habitat dégradé »), grâce à une acquisition publique des immeubles permettant de recycler ces fonciers et d'amorcer une intervention privée sur site ou à proximité :
 - acquisition publique,
 - relogement des résidents,
 - traitement des bâtis allant du petit curetage à la démolition,
 - cession des fonciers pour réaliser des logements sociaux, des équipements, des logements privés, des logements appartenant à la Foncière Logement...
- des aides à la réhabilitation des logements des propriétaires privés, aides adaptées aux problématiques locales à travers la conduite d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU) ayant pour

objectifs possibles : la sortie d'insalubrité, le maintien à domicile des personnes âgées ou la maîtrise de l'énergie,

- des actions de redynamisation des commerces et activités,
- des traitements urbains touchant les aménagements et équipements de proximité,
- des actions fortes d'ingénierie telles que la préparation des projets, la conduite du projet par la collectivité ou le suivi des OPAH RU...

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), en temps qu'ensemblier de ce nouveau Programme, et l'Agence nationale de l'habitat (Anah), en temps que financeur de la réhabilitation du parc privé, mettront en œuvre conjointement ce Programme « quartiers anciens dégradés ».

Les projets des collectivités locales éligibles feront l'objet d'une approbation en Comité d'Engagement réunissant les partenaires de l'ANRU et de l'Anah avec notamment, la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN), la DIV, la Caisse des Dépôts, l'USH, le 1%...



L'ANRU, UNE ÉQUIPE



L'équipe de l'Agence

L'Agence entre dans la deuxième phase de son activité. Après la phase de conception des projets et de signature des conventions, la mise en œuvre des projets de rénovation urbaine devient prioritaire et nécessite une adaptation du positionnement et des actions de l'Agence, aussi bien au niveau central que local.

Aussi, une démarche stratégique a-t-elle été lancée fin 2008 qui vise à définir :

- les conditions d'une délégation élargie aux DT/DTA pour accélérer la mise en œuvre des projets,
- les modes d'organisation et de fonctionnement les plus efficaces pour préparer l'avenir.

Cette démarche stratégique associe les salariés au travers de « chantiers thématiques » qui produiront des éléments de diagnostic et des recommandations. Une nouvelle organisation sera mise en place.

Les effectifs de l'Agence sont passés de 70,4 emplois à temps plein (ETP) en 2007 à 74,014 ETP en 2008. Au 31 décembre 2008, l'Agence est composée de 75 collaborateurs (74 salariés et 1 apprentie), répartis dans six services, une mission d'appui, et le Comité d'Évaluation et de Suivi.

RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES EFFECTIFS PAR CATEGORIES (HORS APPRENTI)

	Effectif total	Contractuels	Fonctionnaires	Hommes	Femmes	Âge moyen
2004	37	78%	22%	46%	54%	40 ans
2005	44	86%	14%	43%	57%	38,5 ans
2006	64	86%	14%	39%	61%	37,5 ans
2007	74	83%	17%	35%	65%	39 ans
2008	75	77%	23%	35%	65%	41 ans

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR STATUT

	2005	2006	2007	2008
Cadres supérieurs	6	7	8	11
Cadres	22	34	46	43
Agents de maîtrise	10	17	16	15
Employés	4	4	4	4
Apprentis	1	1		1
Stagiaires	1	1		1
Total	44	64	74	75

La formation

Un dispositif de formation destiné aux agents de l'ANRU a été mis en place.

BILAN DES ACTIONS DE FORMATION PAR STATUT ET SEXE

Statut	Sexe	Effectif au 31/12/08	Nombre de salariés ayant suivi une formation	Nombre d'heures de formation	Moyenne par salarié inscrit à l'effectif au 31/12
Cadres	F	35	20	696 h	19,88 h
	H	22	12	342 h	15,54 h
	Total	57	32	1038 h	18,21 h
Agents de Maîtrise	F	13	8	123 h	9,46 h
	H	1	1	12 h	12 h
	Total	14	9	135 h	9,64 h
Employés	F	1	1	12 h	12 h
	H	2	0	-	-
	Total	3	1	12h	12h

Le plan de formation 2007/2008

En 2008, le montant de la masse salariale est de 3 374 393 €. Au 31 décembre 2008, il a été consacré 42 096 € au titre de la formation professionnelle (28 171 € en 2007), soit 1,25% de la masse salariale.

Le plan de formation se décompose en trois types d'actions :

- les actions d'adaptation au poste de travail,
- les actions liées à l'évolution des emplois ou participant au maintien dans l'emploi,
- les actions de développement des compétences.

Le plan de formation a été principalement construit autour des deux premiers axes. Ces orientations ont pour finalité d'accroître l'efficacité des salariés dans leur mission.

Au total, 42 salariés ont bénéficié du plan de formation professionnelle pour 1 185 heures, soit une moyenne de 28,2 heures de formation par salarié bénéficiaire.

Le congé individuel de formation professionnelle

Deux salariés ont bénéficié d'un CIF : un cadre (master comptabilité finances auprès de l'IAE de Paris) et un agent de maîtrise (master communication des collectivités territoriales auprès du CELSA).

Le droit individuel à la formation professionnelle

Un salarié cadre a utilisé en partie son crédit D.I.F. pour suivre une formation professionnelle. Cette formation (le management associatif) s'inscrit dans le cadre des actions ayant pour objet le développement des compétences des salariés.

La représentation du personnel

Conformément aux dispositions du code du travail en vigueur pour tout établissement de plus de 50 salariés, l'Agence s'est dotée d'un comité d'entreprise. Le comité d'entreprise s'est réuni à neuf reprises en 2008. Un accord sur les heures supplémentaires a été mis en place en juillet 2008.

L'accord d'intéressement pour les exercices 2006/2008 arrive à son terme, il sera renégocié au début de l'année 2009.



L'ANRU COMMUNIQUE



Le PNRU est désormais dans sa phase de mise en œuvre. La communication de l'ANRU met en lumière les succès obtenus depuis 5 ans sur les différents sites de rénovation urbaine et la montée en puissance du Programme. Elle accompagne cette transformation profonde sur l'ensemble du territoire national, pour sensibiliser un public plus large aux enjeux de la rénovation urbaine, lui faire appréhender les fondamentaux du PNRU, les procédures complexes d'élaboration des projets et partager une terminologie spécifique.

Les relations publiques

La presse

L'ANRU a poursuivi ses actions d'information régulière à l'ensemble des médias, et mis en place des conférences de presse à chaque événement auquel elle a participé ou qu'elle a organisé, ainsi qu'aux

moments forts de l'Agence. Elle a également organisé des déplacements pour les journalistes sur différents sites de rénovation urbaine.

Les événements

// « Talents des cités » 2008

Pour la 5^{ème} année consécutive, l'ANRU a été partenaire de « Talents des cités », opération à l'initiative du ministère du Logement et de la Ville et du Sénat, qui vise à valoriser et accompagner de jeunes entrepreneurs des quartiers. L'Agence a participé à la désignation des lauréats pour l'édition 2008, le samedi 8 novembre 2008 au Sénat.

Le « Grand Prix » est revenu à Laurence Lascary, productrice audiovisuelle, pour son projet « De l'autre côté du périph' » dans la ZFU de Bobigny. La « Mention Spéciale » a été attribuée à Karine Chevallier et Nadine Liais, entrepreneuses à Cherbourg-Octeville, dans la ZFU des Provinces.

// FRARU 2008

L'Agence a organisé 7 Forums Régionaux des Acteurs de la Rénovation Urbaine au deuxième trimestre 2008. Des conférences de presse et des supports écrits ont été dédiés à ces événements, notamment des éditions spéciales du journal « Rénovation Urbaine ».

// 69^{ème} Congrès de l'Union Sociale pour l'Habitat

L'ANRU était présente aux côtés de ses partenaires (ministère du Logement et de la Ville, DGUHC, DIV...) au 68^{ème} Congrès HLM, organisé à Cannes du 23 au 25 septembre 2008 par l'Union Sociale pour l'Habitat. Un stand conjoint a été mis en place avec l'Acsé, sur lequel s'est tenue une conférence de presse commune entre les deux Agences.

// Journée d'Échange de la Rénovation Urbaine « Mieux habiter la ville »

Le 1^{er} juillet 2008, une journée d'échange sur le thème « L'habitat dans les projets de rénovation urbaine », a été organisée par l'Union Sociale pour l'Habitat, en partenariat avec l'ANRU et la Caisse des dépôts. Cette manifestation a réuni, à la Cité des Sciences et de l'Industrie à Paris, les acteurs de la rénovation urbaine. Elle a mis en exergue l'action des organismes du logement social et a tiré les enseignements des premiers résultats sur le volet habitat. Sur son stand, l'ANRU a présenté notamment l'état d'avancement du Programme National de Rénovation Urbaine et les dernières publications de l'Agence.

// Journées " portes ouvertes " à l'ANRU : « Vivre les villes »

L'ANRU, partenaire de la 4^{ème} édition de « Vivre les Villes », a ouvert ses portes au public les 27 et 28 juin 2008, dans le cadre de cet événement national, organisé conjointement par le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, le ministère du Logement et de la Ville, le ministère de la Culture et de la Communication. Ces deux journées ont permis d'expliquer la constitution et l'évolution des villes, les enjeux de l'amélioration du cadre de vie, à travers des actions de sensibilisation menées auprès d'élèves d'une école primaire et d'un public plus large.

// Congrès des maires

L'Agence a participé au 91^{ème} Congrès des maires, qui s'est tenu du 25 au 27 novembre 2008, à la Porte de Versailles, sur le stand du ministère du Logement et de la Ville.

Les relations institutionnelles

L'ANRU est régulièrement intervenue auprès des élus locaux et nationaux et de ses partenaires institutionnels. Des représentants de l'Agence ont participé à de nombreux événements (colloques, congrès, déplacements). L'ANRU a été auditionnée, notamment

par les rapporteurs budgétaires lors de l'examen des lois de finances, mais également par les rapporteurs de la loi de " mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion " .

La communication écrite et visuelle

Le site internet www.anru.fr

Suite à la refonte intégrale de son site internet fin 2007, l'Agence a développé en 2008 des espaces dédiés aux actions des ministères et des partenaires nationaux de l'Agence, à la presse et à la programmation des

forums des acteurs de la rénovation urbaine. Une production audiovisuelle est placée en page d'accueil du site, avec un lancement automatique.

Le site extranet

L'ANRU offre aux acteurs de la rénovation urbaine un site extranet « métier » accessible depuis le site www.anru.fr. Les rubriques proposent un fonds documentaire et des fiches méthode portant sur les modalités de mise en œuvre des projets, des questions/réponses sur les financements de l'ANRU, des outils métiers (fiches repères sur la gestion urbaine de proximité, la concertation, l'insertion,

les quartiers anciens.), les actions d'animation et de formation des réseaux, un annuaire, un espace réservé aux équipes locales...

En 2008, l'ANRU a mis en place un " Flash Info " qui informe trimestriellement plus de 6 000 acteurs du Programme, des nouveaux documents mis en ligne sur l'extranet « métier » .

La médiathèque

La médiathèque, intégrée au site web de l'Agence, propose une sélection de photographies indexées, qui présente l'évolution des quartiers. En 2008, la médiathèque s'est enrichie de plusieurs centaines de clichés. Elle s'est dotée d'un habillage dynamique avec près de 4 500 photos, et d'une nouvelle image qui apparaît à chaque connexion.

LE DEVOIR DE MÉMOIRE //////////////////////////////////////////////////////////////////

Afin de préserver une mémoire visuelle des quartiers, l'ANRU demande, à la collectivité signataire d'une convention, une restitution des archives photographiques et filmographiques des projets de rénovation urbaine. Le recueil d'informations visuelles sur l'avant, le pendant et l'après des travaux permet à l'ANRU de constituer un centre de ressources photographique et vidéo qui témoigne de l'histoire des quartiers et de ses habitants. Ces archives, accessibles sur le site web dans l'espace « La photothèque », sont enrichies en permanence.



Les expositions

Le siège de l'Agence offre aux collectivités la possibilité d'exposer leurs projets. Ces expositions permettent aux visiteurs de s'informer sur les spécificités des opérations de rénovation urbaine. Par exemple, les projets de Vitry-sur-Seine, Bourges et Lorient ont été accueillis en 2008.

La production audiovisuelle

Le film « 3 villes, 3 étapes de la rénovation urbaine » a été présenté au siège de l'Agence le 17 décembre 2008 en présence des maires de Clichy-sous-Bois / Montfermeil, Orléans et Trappes, du producteur Serge Moati, des acteurs locaux, des habitants des villes concernées, de la presse et des représentants des partenaires.

COMMUNICATION INTERNE //////////////////////////////////////////////////////////////////

L'Agence a développé sa communication interne au travers de nouveaux outils :

- un journal interne trimestriel est diffusé aux collaborateurs de l'Agence,
- un événement interne, les « Vendredis de l'ANRU », sous la forme de débats, organisés avec des habitants et des experts (écrivains, sociologues,

CHARTRE GRAPHIQUE //////////////////////////////////////////////////////////////////

En 2008, l'Agence a décliné sa charte graphique afin de renforcer son identité visuelle et la lisibilité de ses actions auprès du grand public, des partenaires, des collectivités et de son personnel. En mars 2008, la charte graphique a été mise à disposition des équipes locales des Délégués Territoriaux, sur l'extranet de l'ANRU.

acteurs locaux), autour d'un thème lié à la rénovation urbaine (relogement, accompagnement des habitants, GUP...). L'ANRU a inauguré le premier « Vendredi de l'ANRU » le 7 novembre 2008, sur le thème de la concertation illustré par l'aventure du Musée Éphémère de Kervenanec à Lorient. Cette manifestation a réuni le personnel, les partenaires de l'Agence (DIV, Acsé, USH...) et les habitants du quartier.

Les publications

L'ANRU a édité différents documents à destination des publics concernés par le Programme National de Rénovation Urbaine.

// Journal des acteurs de la Rénovation Urbaine

L'ANRU a publié 9 éditions du journal « Rénovation Urbaine » en 2008, dont 7 numéros spéciaux dédiés aux Forums Régionaux des Acteurs de la Rénovation Urbaine : Grenoble en Mars, Lorient et Marseille en Avril, Floirac et Orléans en Mai, Mulhouse en Juin et Boulogne-sur-Mer en Juillet.

Un encart « développement durable » a également été réalisé pour le journal de mars 2008.

Ces journaux sont disponibles sur www.anru.fr, dans la rubrique Documentation.

// PNRU en chiffres

« Le PNRU 2007 en chiffres » regroupe les données chiffrées du Programme au 31 décembre 2007.

// Musée Éphémère

Fin 2007, dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du quartier Kervenanec à Lorient, les habitants ont mis en scène des logements de la tour « Soleil d'Orient » avant sa démolition et ont ainsi créé une grande œuvre collective, un « Musée Éphémère ». Cette expérience, soutenue par l'Acsé, a donné lieu à la publication d'un ouvrage réalisé par l'association « Idées détournées », avec le soutien de l'ANRU, de la Caisse des Dépôts et de la Ville de Lorient. Le Musée Éphémère s'est aussi exposé dans le hall de l'ANRU en septembre et octobre 2008 et les habitants « colocréateurs » sont venus témoigner de leur aventure à l'Agence, à l'occasion du premier « Vendredi de l'ANRU ».

// Revue « Urbanisme »

Un partenariat éditorial étroit s'est poursuivi avec cette revue. Dans chaque édition, une rubrique a été consacrée à l'espace urbain, sous le titre « Chroniques de la rénovation urbaine ».



// Document de lancement de l'appel à projets « Rénovation Urbaine et urbanisme durableS » en mai 2008.



// Rapport de préfiguration relatif au Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) en juin 2008 - Document mis en ligne sur le site extranet des acteurs de la rénovation urbaine.



LES OUTILS MÉTIERS //////////////////////////////////////////////////////////////////

// Guide utilisateur de l'outil web de suivi d'insertion

Un document de présentation de l'outil web a été réalisé et diffusé en avril 2008.

// Document de présentation des nouveaux centres de ressources

L'Agence a réalisé en septembre 2008 un nouveau document sur les centres de ressources « insertion » et « Gestion Urbaine de Proximité ».

// Réactualisation du document sur la mise en œuvre locale de la charte d'insertion

Le document présentant les modalités de mise en œuvre de la charte nationale d'insertion a été réactualisé en novembre 2008. Il comprend en particulier des questions-réponses sur la mise en œuvre de l'objectif de 10 % d'embauche pour la gestion urbaine de proximité et la gestion des équipements.

Le document sur la « mise en œuvre de la charte d'insertion, situation au premier semestre 2008 » a été réalisé à partir des résultats de l'enquête annuelle.



L'ANRU EN DATES



22 janvier

« Plan Espoir Banlieues » à Vaux-en-Velin en présence de Christine Boutin, Ministre du Logement et de la Ville, et de Fadela Amara, Secrétaire d'État à la politique de la Ville.

8 février

Allocution de Nicolas Sarkozy, président de la République au palais de l'Élysée : « une nouvelle politique pour les banlieues ».

26 mars, 28 mai, 24 septembre, 3 et 22 décembre

Réunions du Conseil d'Administration.

28 mars, 11 et 29 avril, 20 et 27 mai, 24 juin et 4 juillet

Forums Régionaux des Acteurs de la Rénovation Urbaine (FRARU) autour des thèmes de la transformation durable des quartiers et du lien entre l'humain et l'urbain.

15 mai

Lancement de l'appel à projets « Rénovation Urbaine et urbanisme durableS » en partenariat avec la Caisse des Dépôts.

20 juin

Présentation de la dynamique « Espoir Banlieues » lors du Comité Interministériel des Villes (CIV) à Meaux.

23 juin

Visite du Ministre du Logement et de la Ville, Christine Boutin, à Mulhouse.

27 juin

Remise du rapport de préfiguration relatif au PNRQAD au Ministre du Logement et de la Ville.

27 et 28 juin

Journée « portes ouvertes » dans le cadre de la quatrième édition de « Vivre les Villes, à la découverte de l'architecture et de l'urbanisme de votre ville ».

1^{er} juillet

Rencontre nationale « Rénovation Urbaine : Mieux habiter la ville » organisée par l'Union Sociale pour

l'Habitat avec l'ANRU et la Caisse des Dépôts à la Cité des Sciences et de l'Industrie.

1^{er} août

Pierre Sallenave nommé Directeur Général de l'ANRU.

23, 24 et 25 septembre

Congrès de l'Union Sociale pour l'Habitat à Cannes.

14 et 21 octobre, 7 et 14 novembre

Réunions des Délégués Territoriaux et Délégués Territoriaux Adjoints de l'ANRU.

8 novembre

« Talents des cités » : remise des prix au Sénat.

17 novembre

Conférence Européenne de la prévention de la délinquance dans l'espace public urbain, Paris : Intervention du Directeur Général.

25, 26 et 27 novembre

Salon des Maires et des Collectivités Locales. L'ANRU présente sur le stand du ministère du Logement et de la Ville.

15 décembre

Le Premier Ministre annonce une enveloppe supplémentaire de 350 millions d'euros au titre du plan de relance pour la rénovation urbaine.

17 décembre

Débat au siège de l'ANRU devant la presse autour de 3 projets de rénovation urbaine : Clichy-sous-Bois / Montfermeil, Orléans et Trappes.

22 décembre

Conseil d'Administration exceptionnel consacré à l'accélération du PNRU générée par le plan de relance suivi d'une conférence de presse en présence de Patrick Devedjian, Ministre en charge de la mise en œuvre du plan de relance, de Christine Boutin, Ministre du Logement et de la Ville, de Fadela Amara, Secrétaire d'État chargée de la politique de la ville et de Yazid Sabeg, Président du Comité d'Évaluation et de Suivi de l'ANRU.

GLOSSAIRE



ACSÉ

Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances

ADEME

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

AFL

Association Foncière Logement

AMF

Association des Maires de France

AMGVF

Association des Maires de Grandes Villes de France

AMO

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

ANAH

Agence nationale de l'habitat

CDC

Caisse des Dépôts

CE

Comité d'Engagement de l'ANRU : sous la présidence du Directeur Général de l'ANRU, il examine tous les projets soumis à convention et rend un avis sur ces derniers

CGLLS

Caisse de Garantie du Logement Locatif Social

CMT

Chargé de Mission Territorial de l'ANRU

CNV

Conseil National des Villes

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes qui forment un bassin de plus de 50 000 habitants

COMMUNAUTÉ URBAINE

Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes qui forment un bassin de plus de 500 000 habitants

CREDOC

Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de vie

CUCS

Contrats Urbains de Cohésion Sociale

DALO

Loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale

DAS

Décision Attributive de Subvention

DGALN

Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature

DIV

Délégation Interministérielle à la Ville

DT

Délégué Territorial de l'ANRU

DTA

Délégué Territorial Adjoint de l'ANRU

EPARECA

Établissement Public National d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux

EPCI

Établissement Public de Coopération Intercommunale

EPIC

Établissement Public à caractère Industriel et Commercial

ESH

Entreprise Sociale pour l'Habitat

FEDER

Fonds Européen de Développement Régional

FRARU

Forum Régional des Acteurs de la Rénovation Urbaine

GIP

Groupement d'Intérêt Public

GPU

Grand Projet Urbain

GPV

Grand Projet de Ville

GUP

Gestion Urbaine de Proximité

JÉRU

Journées d'Échanges de la Rénovation Urbaine

LBU

Ligne Budgétaire Unique

LLS

Logements Locatifs Sociaux

LLTS

Logements Locatifs Très Sociaux

OPAC

Office Public d'Aménagement et de Construction

OPAH

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

OPCU

Ordonnancement, Pilotage, Coordination Urbaine

OPHLM

Office Public d'Habitations à Loyer Modéré

ORU

Opération de Renouvellement urbain

PLACI

Plan Local d'Application de la Charte Nationale d'Insertion

PLAI

Prêt Locatif Aidé d'Intégration

PLH

Programme Local de l'Habitat

PLU

Plan Local d'Urbanisme

PLUS

Prêt Locatif à Usage Social

PLUS CD

Prêt Locatif à Usage Social pour des Opérations de Construction Démolition

PNRQAD

Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés

PNRU

Programme National de Rénovation Urbaine

PPP

Partenariat Public-Privé

RÉHABILITATION

Travaux d'amélioration des logements à usage locatif, mise en conformité, travaux destinés à la réalisation d'économies d'énergie ou de charges, renforcement de la sécurité des biens et des personnes, travaux d'accessibilité

RÉSIDENTIALISATION

Travaux d'aménagement sur les espaces privés ayant pour finalité d'établir une distinction claire entre l'espace public extérieur et l'espace privé des immeubles de logements locatifs à vocation sociale, et d'en améliorer la qualité résidentielle

RHI

Résorption de l'Habitat Insalubre

RTP

Réunion de Travail Partenariale, préparatoire aux Comités d'Engagement de l'ANRU

UESL

Union d'Économie Sociale pour le Logement (1% Logement)

USH

Union Sociale pour l'Habitat

VEFA

Vente en l'état futur d'achèvement

ZUS

Zone Urbaine Sensible





Agence Nationale
pour la Rénovation
Urbaine

69 bis, rue de Vaugirard
75006 Paris
tél : 01 53 63 55 00
télécopie : 01 45 44 95 16
www.anru.fr

